LES ANNONCES
LANDAISES

SAMEDI 14 JANVIER 2023 - 1,50 €
N°4045

LANDES ATTRACTIVES
Baccara Lodge, aventure nature

ENTREPRISE
Fin Museau, friandises naturelles pour animaux

NOUVELLE-AQUITAINE
Modalis : faciliter les mobilités

BENOÎT FONTAINE LE PROCUREUR DE DAX FAIT LE POINT

LE MÉDIA DES DÉCIDEURS LANDAIS - annonces-landaises.com

© H.R.

ENTREPRISE
POUR DES CYBER-RÉSOLUTIONS

Le 24 janvier, la chambre de commerce et d'industrie des Landes (CCI) organise ses Rencontres de la cybersécurité, dans ses locaux de Mont-de-Marsan. Au programme de l'après-midi, des tables rondes de retours d'expérience avec l'hôpital de Dax ou le groupe agroalimentaire Maïsadour, et des procédures et préconisations pour mieux se protéger face au risque. Ces dernières années, 80 % des entreprises françaises ont été victimes d'au moins une cyberattaque. Un enjeu qui concerne toutes les sociétés, quelle que soit leur taille. Inscription sur www.landes.cci.fr

COUP DE BUZZ

© Rémi Bertoche

SCULPTURE
CHEVAL EN BOIS FLOTTÉ

On connaissait Rémi Bertoche pour ses portraits et tableaux ultra-colorés ainsi que ses performances artistiques sur des événements de Formule 1 ou devant le prince Albert de Monaco. On le découvre sculpteur de bois flotté. Dévoilé mi-décembre, son cheval en pleine course - 500 kg pour 2,50 m de haut et 1 m de large – est fait de branches et troncs récupérés sur les plages de Seignosse où l'artiste landais, ex-surfer professionnel, a son atelier. De potentiels acheteurs sont déjà sur les rangs.

© Shutterstock

ATELIER
BRASSER SA PROPRE BIÈRE

IPE, Golden Ale, Stout, Pale Ale… il y en a pour tous les goûts. À la brasserie L'Experiment'Halle, au cœur des Halles de Dax comme son nom l'indique, Cédric et Cyril qui s'y connaissent en malt et houblon en Alsaciens d'origine, proposent des ateliers de brassage pour créer le style de bière de son choix. Un partage de connaissances et de savoir-faire pour repartir avec 20 litres de breuvage aux étiquettes personnalisées. En toute modération bien sûr.
www.experimenthalle.fr
07 88 59 23 63

SOMMAIRE

20 L'ŒIL DES EXPERTS
Le vin, un patrimoine stratégique

24 ENTREPRISE
Apprentissage : les aides prolongées et modifiées

26 SOCIAL
Le Smic au 1er janvier 2023

28 ANNONCES LÉGALES
VENTES AU TRIBUNAL
APPELS D'OFFRES
AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES
VIE DES SOCIÉTÉS
MANDATAIRES JUDICIAIRES

35 TENDANCES BOURSE

36 QUOI DE NEUF ?
Les savons funky de Debbie Goudy

4 INTERVIEW
Benoît Fontaine
Le procureur de Dax fait le point

10 LANDES ATTRACTIVES
Baccara Lodge : aventure nature

12 ACTU LANDES
Fin Museau : friandises naturelles pour animaux

14 ACTU RÉGION
Modalis : faciliter les mobilités

16 ON EN PARLE

Hebdomadaire créé en 1944 - Édité par COMPO-ECHOS SARL au capital de 50 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège 33000 Bordeaux - Bureaux landais : 12 rue du IV-Septembre 40000 Mont-de-Marsan - Tél : 05 58 45 03 03 - mail : contact@annonces-landaises.com - 120 av. Georges-Clemenceau 40100 Dax • Président honoraire : Jean-Louis **DUMOLIA** • Directeur de publication : Guillaume **LALAU** • Directeur délégué : Nicolas **THOMASSET** • Directeur des opérations : Laurent **RAFFALLI** • Rédactrice en chef : Nelly **BÉTAILLE** - 07 85 39 51 22 - n.betaille@annonces-landaises.com • Rédaction : Julie **DUCOURAU**, Cécile **AGUSTI**, Hubert **RAFFINI**, Anne **TAUTOU**, Isabelle **TRANCOEN**, Christine **LAMAISON** • Direction artistique : David **PEYS** • Maquettistes : Noëllie **SANZ** & Sarah **ALBERT** • Responsable Organisation et Systèmes d'Information : Ophélie **BROUTTIER** • Webmarketing : Cyrielle **MORFEA** • Assistante communication digitale : Magalie **RICCETTI** • Service annonces légales et abonnements : Liliane **DORRER** • Service commercial marchés publics : Cathy **DARTHENUCQ** - 06 12 98 21 75 - marchespublics@annonces-landaises.com • Service commercial annonces légales : Christophe **CLERTEAU** - c.clerteau@annonces-landaises.com • Publicité : Guillaume **LALAU** et Christine **SABOURIN** - 05 56 52 32 13 - publicite@echos-judiciaires.com • Direction financière et administrative : Katia **DE STEFANO** • Responsable comptable : Florence **MANOEUVRIER** • Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU** • Dépôt légal à parution hebdomadaire • Parution le samedi • Impression : **ROTIMPRES** Carrer del Pla de l'Estany, sn, 17181 Aiguaviva, Girona, Espagne • Routage : SUD MAILING • Commission paritaire n° 0623 I 83288 • ISSN 1270-704X • Prix de vente : 1,50 € • Abonnement annuel : 40 € • Membre de RésoHebdoEco

BENOÎT FONTAINE LE PROCUREUR DE DAX FAIT LE POINT

© H.R.

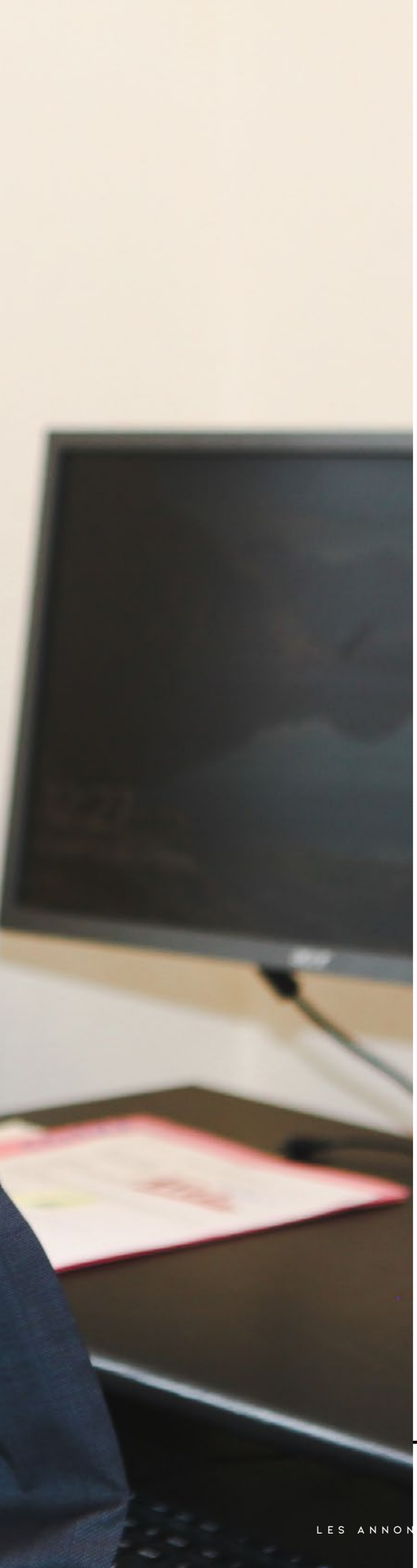

En septembre dernier, Benoît Fontaine a été nommé procureur de Dax. Le magistrat de 42 ans, originaire de Bayonne, connaît bien cette juridiction où il a déjà exercé comme substitut. Il note une augmentation très sensible de l'activité. Rencontre.

Propos recueillis par Hubert RAFFINI

Les Annonces Landaises : Quel a été votre parcours d'étudiant ?

Benoît Fontaine : Je suis originaire de Bayonne. J'ai un parcours classique d'étudiant en droit achevé à Toulouse par un DESS en contentieux et arbitrage, aujourd'hui master 2. J'ai ensuite été reçu au concours de l'École nationale de la magistrature (ENM) de Bordeaux en 2004. Je suis donc de la promotion 2005.

LAL : Quel a été votre parcours professionnel ?

B. F. : Dans le cadre de ma formation à l'ENM, j'ai fait un passage dans le Var et ma première affectation comme substitut du procureur a été Soissons (Aisne). J'ai occupé mon deuxième poste à Dax de 2010 à 2015, puis j'ai traversé l'Atlantique. J'ai été nommé vice-procureur à Fort-de-France en Martinique. Après cette belle séquence professionnelle ultramarine de trois ans, retour dans le Sud-Ouest à la cour d'appel de Pau comme secrétaire général du procureur général. Cela a été pour moi l'occasion d'approfondir ma connaissance de l'institution. J'ai notamment travaillé sur l'organisation du G7 qui s'est tenu à Biarritz en 2019 et sur la crise sanitaire et ses conséquences en termes de ressources humaines. Et en septembre, je suis arrivé à Dax comme chef de juridiction.

LAL : Quels souvenirs gardez-vous de votre passage aux Antilles ?

B. F. : Cela a été passionnant sur les plans professionnel et humain. C'est une chance que nous offre notre profession que de pouvoir découvrir d'autres territoires et d'autres réalités en matière de délinquance. J'étais affecté à la Juridiction interrégionale spécialisée (JIRS) en charge de la criminalité organisée et particulièrement de la lutte contre le trafic international de produits stupéfiants. La proximité du continent américain donne un relief particulier à la lutte contre le trafic de cocaïne. Ces trois ans ont également été passionnants humainement avec la découverte d'un territoire qu'il convient d'aborder avec beaucoup d'humilité.

LAL : Quelles différences y a-t-il entre le ressort de Dax que vous avez connu il y a 10 ans, en tant que substitut, et celui d'aujourd'hui ?

B. F. : Le plus marquant, c'est l'augmentation très sensible de l'activité de la juridiction. Cela s'explique par des facteurs démographiques - le ressort est très dynamique -, mais

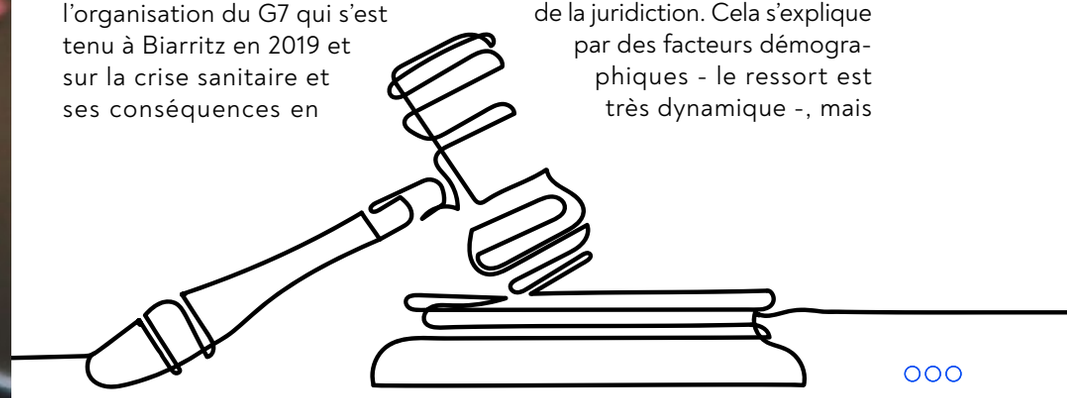

ooo

© H. R.

« En post-confinement et en post-MeToo, la parole des victimes de violences intra-familiales s'est libérée »

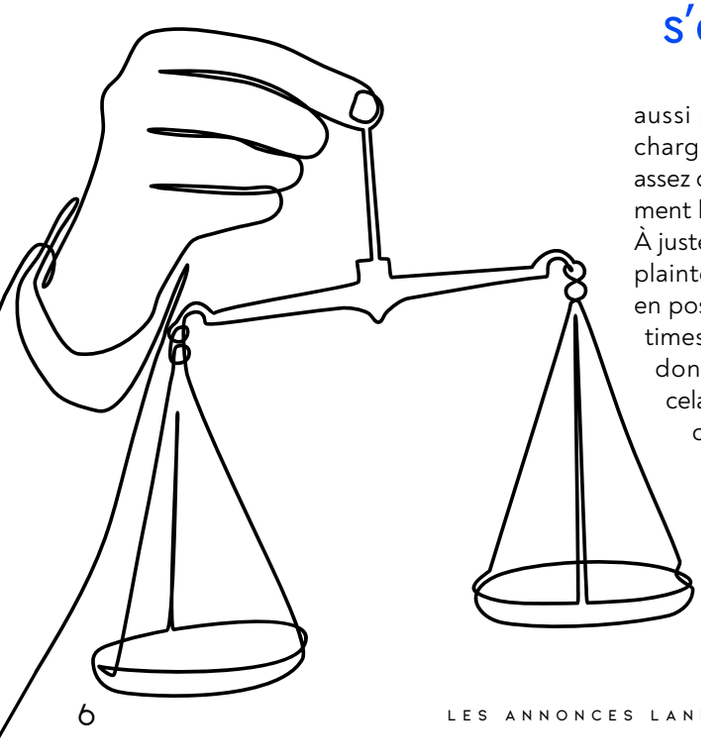

aussi par une meilleure prise en charge de faits qui n'étaient pas assez dénoncés à l'époque, notamment les violences intra-familiales. À juste titre, on enregistre plus de plaintes. En post-confinement et en post-MeToo, la parole des victimes s'est libérée. Il convient de donner les suites pénales que cela mérite. Cela contribue à un certain engorgement des services. Et paradoxalement, on a davantage d'activité, mais les effectifs restent contraints.

Notre ressort compte 1,74 magistrat du parquet pour 100 000 habitants. La moyenne nationale, elle-même très en deçà des standards européens, est de trois pour 100 000. Il en va de même pour les greffiers, les agents et les magistrats du siège. Pour atteindre les valeurs de référence, il nous faudrait donc multiplier les effectifs par deux.

LAL : La qualité de la réponse pénale en pâtit-elle ?

B. F. : Je suis très fier du niveau d'engagement des acteurs de la

juridiction. Du côté des greffes et des magistrats, il y a une conscience professionnelle aiguë et un souci de bien faire les choses, malgré une charge de travail anormale, supérieure à la moyenne nationale. La réponse reste qualitative grâce à la bonne volonté des agents qui la composent.

LAL : Combien de temps faudra-t-il attendre pour que la situation évolue ?

B. F. : Nous sommes là au cœur de l'actualité. La demande de se rapprocher des standards européens, portée par les chefs de cour, a été formulée, notamment suite à la « Tribune des 3 000 » [mobilisation de magistrats et greffiers en décembre 2021, NDLR]. L'arbitrage doit se faire au niveau national. Nous avons déjà pu bénéficier du recrutement de plusieurs contractuels depuis 2021. Leur apport est très apprécié, mais ce n'est pas suffisant.

LAL : Les locaux actuels peuvent-ils absorber l'augmentation des flux ?

B. F. : C'est là un autre point sensible. Nous avons la chance d'avoir un palais en cœur de ville. C'est très appréciable, mais nous sommes à saturation. Plusieurs pistes sont à l'étude. Je pense aux anciens locaux du centre communal d'action sociale qui appartiennent à la mairie ou à l'ancien centre de tri de la Poste. Les faisabilités techniques et budgétaires sont à l'étude. À titre d'exemple, à Pau, l'extension en centre-ville du tribunal judiciaire qui vient d'être inaugurée est une réussite.

LAL : Un calendrier est-il établi pour Dax ?

B. F. : Si un chantier était lancé maintenant, il arriverait à son terme dans trois ans. C'est un projet au

© H. R.

long cours. Je salue l'implication de la municipalité dans ce projet qui, nous l'espérons, pourra aboutir.

LAL : Quelles sont les spécificités de la délinquance sur le ressort de Dax ?

B. F. : La proximité de la frontière espagnole et l'axe autoroutier génèrent des interpellations de trafics internationaux de produits stupéfiants. D'une manière générale, les trafics de produits stupéfiants sont un point d'attention prioritaire que nous avons avec les forces de sécurité intérieure. Autre particularité, sur la zone côtière, les résidences secondaires sont l'objet de convoitise et des cambriolages sont à déplorer. Même si l'on peut dire que le ressort est relativement épargné, on constate qu'avec la poussée démographique, les zones rurales deviennent plus urbaines, donc plus criminogènes.

LAL : Comment concevez-vous votre rôle de procureur ?

B. F. : C'est un métier d'action, d'engagement, dans lequel il faut faire preuve de conviction et avoir le sens du service public. C'est un métier connaissant un accroissement permanent des missions confiées, mais j'apprécie le travail en partenariat. Être chef de juridiction n'est pas une aventure individuelle. C'est un travail d'équipe et je suis particulièrement bien entouré.
L'essentiel étant de garantir la fluidité du traitement des procédures et de proposer une réponse pénale qualitative.

LAL : Comment tendre vers cette qualité ?

B. F. : Comme je l'indiquais, c'est un résultat collectif. À titre d'illustration, l'implication des associations Adavem (Association d'aide

« Si le ressort est relativement épargné, on constate qu'avec la poussée démographique, les zones rurales deviennent plus urbaines, donc plus criminogènes »

© Shutterstock

« Pour les alternatives aux poursuites, il nous faut proposer des solutions qui correspondent aux besoins locaux »

aux victimes) et AEM (Association d'enquête et de médiation) dans le suivi des victimes et la prise en charge des auteurs est à souligner. La création au centre hospitalier, avec en particulier l'implication du docteur Bertrand Lhez, d'une Unité médico-judiciaire (UMJ) de proximité, qui prend en charge les victimes de violences conjugales et établit les constatations médicales avec la plus grande diligence, me paraît aussi être un bon exemple.

LAL : Plus généralement, quelles sont les voies d'amélioration que vous souhaitez privilégier ?

B. F. : Je souhaiterais susciter des vocations d'experts psychiatres. Il y en a peu sur notre ressort. Nous en avons besoin notamment pour établir la responsabilité pénale. Il nous faut également prendre notre bâton de pèlerin pour trouver des lieux d'hébergement pour les auteurs de violences conjugales. Il y a un maillage de lieux d'accueil pour les victimes, mais la tendance aujourd'hui est plutôt d'éloigner les auteurs et de laisser les victimes à leur domicile.

LAL : Vous souhaitez également développer les alternatives aux poursuites ?

B. F. : Oui, il nous faut proposer des solutions toujours plus pertinentes qui correspondent aux besoins locaux. Je souhaite, par exemple, réactiver les stages de participation citoyenne dans le cadre des ferias ; des contrevenants routiers y participent au fonctionnement des points repos mis en place par les collectivités. Il faut également développer le travail d'intérêt général ou le travail non rémunéré qui, lui, est une alternative aux poursuites. Cela reste à creuser, mais ce serait une façon de répondre aux thématiques locales de prévention des incendies et de prévention du danger côtier.

© Shutterstock

LAL : Votre fonction vous amène-t-elle à désespérer de la nature humaine ?

B. F. : Jamais, bien au contraire. Je suis d'un naturel optimiste. Nous traitons des dysfonctionnements, certes, mais ils ne sont pas la norme. La fonction permet également de voir évoluer des situations et aussi, sur le versant civil, d'assister à de belles histoires comme en matière d'adoption.

LAL : Certaines affaires vous ont-elles particulièrement marqué ?

B. F. : Il y en a plusieurs. Je me souviens notamment d'un « cold case » sur lequel j'avais travaillé, s'agissant de l'homicide d'une adolescente non élucidé. Je viens d'apprendre que l'on a retrouvé l'auteur il y a quelques mois grâce à son ADN et ce, presque 30 ans après la commission de ce crime.

BACCARA LODGE AVENTURE NATURE

Au cœur de sa chambre d'hôtes haut de gamme, à Arengosse, la Lyonnaise Audrey Baccara défend l'écotourisme vertueux qu'elle aime faire partager à ses visiteurs.

Par Anne TAUTOU

Découvrir le territoire hors des sentiers battus, à deux pas de la réserve nationale d'Arjuzanx… C'est la proposition du Baccara Lodge, une chambre d'hôtes de charme, gîte et espace d'événements, installé dans le bourg d'Arengosse. À sa tête, Audrey Baccara prépare des séjours sur mesure et emmène ses hôtes prendre des « bains de forêt » ou visiter la réserve d'Arjuzanx et découvrir 1 000 pépites secrètes de la Haute Lande.
Depuis cinq ans, l'entrepreneuse s'est lancée dans ce nouveau concept, portée par une démarche qu'elle qualifie d'« éco-positive » pour accueillir ses visiteurs et les sensibiliser à des comportements plus vertueux. « On n'est pas obligé d'être en mode « ayatollah », on peut trouver des solutions efficaces tout en faisant quelques compromis », rassure-t-elle. Pas de risque donc de débarquer dans une cabane sans eau ni électricité. On dort dans cette ancienne maison de maître du XIXe siècle, joliment rénovée sur un terrain d'un hectare bordé d'arbres. Avec ses cinq chambres doubles, personnalisées avec des objets chinés ou récupérés, cette belle bâtisse a la particularité de répondre à des critères écoresponsables alliant confort, avec literie en latex naturel, et esthétiques. Le linge de lit et de bain est en coton bio et les savons et les soins pour le corps sont fabriqués de manière artisanale dans les Landes. Ici, même la peinture est naturelle. « Je fabrique les produits d'entretien et quand les visiteurs le souhaitent, je propose des ateliers zéro déchet ou de création de lessive pour les initier », explique Audrey Baccara.

© Bernard Dugros

« IL FAUT RÉINVENTER LE TOURISME DE DEMAIN »

Quand elle n'organise pas des ateliers, Audrey Baccara reprend sa casquette de chef d'entreprise et communicante. Très impliquée dans la vie locale, elle est engagée dans un mandat de conseillère municipale, et adhérente à l'office de tourisme. « J'essaie de faire bouger les choses à ma mesure, de réfléchir avec les acteurs du tourisme à de nouveaux types de séjours sur les quatre saisons. Il faut réinventer le tourisme de demain en tenant compte des aléas liés au changement climatique. »
Des activités qui laissent peu de temps libre à cette jeune entrepreneuse de 37 ans. Si elle n'est pas au marché à la rencontre de producteurs locaux, elle entretient sa maison, son potager en permaculture ou revisite les grands classiques de la cuisine landaise pour servir des plats raffinés et sains à sa table d'hôtes. « J'aime cuisiner et j'avais l'habitude de faire la popote pour une dizaine de copains tous les week-ends, alors cela ne m'a pas beaucoup changée ! »

Le Baccara Lodge,
une ancienne maison de maître du XIXe siècle
rénovée, sur un terrain d'un hectare

© Bernard Dugros

© Bernard Dugros

L'idée du lodge est d'ailleurs partie de ces soirées entre amis à Lyon d'où elle est originaire. « On refaisait le monde, on râlait beaucoup sur la situation écologique, mais j'en avais assez de ne rien faire. Et puis je ne trouvais plus de sens à ma vie professionnelle. Je ne voulais plus être dans un système que je contribuais à alimenter. »

OUVRIR UN LODGE POUR SENSIBILISER

Nourrie de livres de Pierre Rabhi, de films de Cyril Dion et du documentaire « Collapse » de Chris Smith sur l'effondrement de l'économie mondiale et ses conséquences pour l'humanité, la Lyonnaise décide d'abandonner sa brillante carrière de marketing dans une grande entreprise pour ouvrir un lodge et sensibiliser à la gravité de la situation écologique.

Lorsqu'elle réfléchit au lieu idéal, lui revient son coup de cœur pour les Landes. « Tu vas finir dans les Landes ! », lui disait sa nièce lorsqu'elles venaient surfer à Seignosse entre filles. « Je rêvais pourtant davantage de New York à l'époque ! », s'amuse-t-elle.

Elle étudie à la loupe le territoire, son économie, son environnement et choisit donc Arengosse, situé à 1 heure de Bordeaux et de Biarritz et 20 minutes de Mont-de-Marsan, pour être au plus proche de la nature. Et grâce à un providentiel héritage familial, la jeune femme parvient à acheter l'ancienne maison de maître pour ouvrir sa chambre d'hôtes de luxe. Les premiers temps sont complexes. Audrey Baccara est seule pour gérer et apprendre à connaître les traditions de ce territoire landais. Contrainte parfois de mettre ses convictions entre parenthèses, elle accepte avec générosité les incontournables landais comme de servir du foie gras à sa table.

Audrey met tout son cœur dans cette aventure humaine : « L'idée c'est de pouvoir répondre aux envies des personnes qui veulent faire un séjour tranquille. Je n'ai pas fait cela pour gagner de l'argent, mais pour la relation aux vivants. Apprendre à faire attention les uns aux autres, voilà tout l'intérêt. » Avec franchise et bienveillance, elle échange, s'applique à convaincre, alerte sur la consommation et la manière dont on peut facilement changer ses habitudes.

Aujourd'hui soutenue par son compagnon Mickaël, Audrey prépare les week-ends d'hiver pour ses visiteurs. Ils pourront par exemple vivre une expérience unique au cœur de la réserve d'Arjuzanx à la découverte des grues cendrées.

Pauline Dutreux a été sélectionnée par la chambre de métiers et de l'artisanat pour participer au salon Made in France en 2022

FIN MUSEAU FRIANDISES POUR ANI

À Poyanne, Pauline Dutreux a créé une gamme de compléments alimentaires pour chiens à base de superaliments, de fruits et de légumes.

Par Cécile AGUSTI

En 2020, Pauline Dutreux a adopté Néou. Issu d'un refuge, le chien est très maigre et n'a pas un joli poil à son arrivée dans son nouveau foyer de Poyanne. Pour résoudre ses problèmes, sa maîtresse parie sur une alimentation saine et équilibrée. « Tout comme notre santé commence dans l'assiette, celle de nos animaux commence dans la gamelle ! J'ai trouvé ce qui lui fallait pour les croquettes, mais rien du côté des friandises… » Ingrédients de piètre qualité, additifs, colorants… les récompenses qu'elle trouve en grande surface ou en magasin spécialisé ne lui conviennent pas. Après s'être renseignée sur les besoins des chiens, elle fabrique donc les siennes. « Je voulais offrir à Néou ce qu'il y a de mieux pour lui : des produits 100 % naturels. » Et devant l'engouement du toutou pour ses nouveaux bonbons, Pauline Dutreux décide de lancer sa marque Fin Museau, fin 2021.

SUPERALIMENTS

Tout en conservant son emploi salarié, elle aménage un laboratoire

© D.R.

NATURELLES MAUX

© D. R.

à son domicile pour produire, en petites séries, des friandises d'un nouveau genre. Car en plus d'être naturelles, sans additifs, sans colorants, ni conservateurs, les récompenses qu'elle concocte se veulent bonnes pour la planète et pour la santé des chiens.

Les recettes sont ainsi composées à base de fruits et de légumes, dont la production est moins gourmande en ressources naturelles que la viande. « Les chiens ont une alimentation basée sur la protéine animale, mais ils ont tendance à être omnivores et peuvent donc consommer des protéines végétales en complément. »

Le vrai plus réside cependant ailleurs : les friandises Fin Museau contiennent des superaliments, tels que le chanvre, la spiruline ou le moringa. « Ce sont des aliments naturels avec une valeur nutritionnelle exceptionnelle qui ont de nombreux effets positifs sur les chiens. Plus que des friandises, ce sont de véritables compléments alimentaires. »

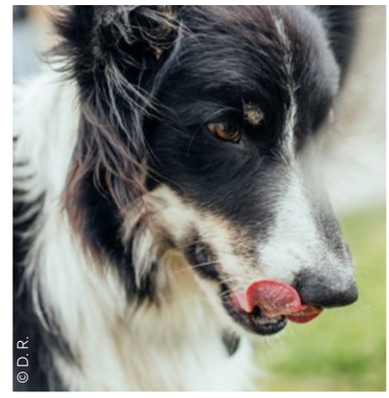
© D. R.

© D. R.

Chaque recette avance ainsi des allégations santé. Celle au moringa et à la courgette contribuerait à améliorer la beauté du pelage et la santé bucco-dentaire, à renforcer le système immunitaire et à réduire les douleurs articulaires. Celle au chanvre et à la banane aiderait les chiens à réduire leur anxiété et à améliorer leur digestion. Enfin, celle à la spiruline et à la carotte lutterait contre le vieillissement (comme l'arthrose par exemple) et le tartre des dents.

EN PLEIN DÉVELOPPEMENT

Tous les ingrédients utilisés dans les recettes sont bio. « Mais le label est trop cher pour que je puisse l'apposer sur les paquets, regrette Pauline Dutreux. Je réalise les investissements sur mes fonds propres et je ne dispose pas d'un énorme budget. Pour l'instant, je ne peux pas me le permettre… »

Actuellement, les friandises Fin Museau sont vendues sur le site internet de la marque ainsi que dans quelques magasins spécialisés à Bayonne, Toulouse, Paris et Millau. Mais Pauline Dutreux voit plus grand. Son objectif est de gagner en notoriété pour pouvoir se consacrer entièrement à Fin Museau. Présente sur Instagram, elle essaie de travailler avec des influenceurs, « même s'il n'est pas facile de se faire une place sur le marché du petfood ».

Mais elle a bénéficié d'une vitrine de choix en participant au salon Made in France, du 10 au 13 novembre derniers. « J'ai été sélectionnée par la chambre de métiers et de l'artisanat, avec 12 autres artisans. Ça a été une très belle expérience. J'ai rencontré de nombreux particuliers, mais aussi beaucoup de professionnels que je vais recontacter dès de début d'année pour développer mon réseau de distribution dans toute la France. »

MODALIS FACILITER LES MOBILITÉS

Avec Modalis, le syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités développe une plateforme qui permettra d'acheter les billets pour l'ensemble des transports régionaux.

Par Nelly BÉTAILLE

Simplifier la vie de tous ceux qui veulent « lâcher la voiture » : c'est l'objectif de Modalis, la marque développée par le syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités. Après la carte d'abonnement et le lancement, en 2019, d'un calculateur d'itinéraires combinant les offres de transports publics (train, bus, car, tram), de covoiturage, de vélo ou de parcours piéton sur l'ensemble du territoire régional, la plateforme s'apprête à intégrer la billetterie. En fusionnant avec l'application Ticket Modalis, elle prévoit de proposer au printemps prochain, la vente des billets sur certains réseaux de cars régionaux, des billets TER à l'unité dès l'été et de l'ensemble des titres de transports à l'horizon 2024.

© Région Nouvelle-Aquitaine

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITÉS EN CHIFFRES

Créé en 2018 sous l'impulsion de la région Nouvelle-Aquitaine, le syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités réunit **33 autorités organisatrices de la mobilité** (région, métropole, agglomérations, communautés de communes) et **40 réseaux de transports sur 84 061 km².**

3 objectifs : la coordination des offres de transports entre la région et les autorités organisatrices de la mobilité, la création d'un système d'information multimodal Modalis et désormais d'un système de billettique unique.

8 millions d'euros : le budget 2022 pour une contribution des membres à hauteur de 2 millions d'euros.

« LES HABITUDES ONT CHANGÉ »

« Les habitudes ont changé, note Renaud Lagrave, président de Nouvelle-Aquitaine Mobilités et vice-président de la région Nouvelle-Aquitaine aux

transports et aux mobilités. La desserte des entrées des agglomérations et de Bordeaux Métropole en TER, cars express ou cars, est de plus en plus demandée sur les territoires ruraux et péri-urbains. » Depuis septembre dernier, la fréquentation des trains régionaux a en effet progressé de 22 % par rapport à 2019, avec 90 000 à 95 000 voyageurs par jour. « Mais la question des mobilités reste entière sur les zones essentiellement rurales. »

« S'ADRESSER AUX ACTIFS »

« Il s'agit d'une préoccupation de fond aujourd'hui au quotidien, en termes de pouvoir d'achat et de coût environnemental, renchérit le Palois Nicolas Patriarche, vice-président du territoire Landes et Pyrénées-Atlantiques du syndicat mixte. Cette marque unique qui permet de trouver une solution pour aller d'un point A à un point B, doit permettre de sortir des clientèles captives comme les scolaires ou les personnes âgées et de s'adresser aussi aux actifs sur le trajet domicile/travail, même si ce n'est que ponctuellement. » Avec en prime la mutualisation des coûts de cette solution digitale pour les différentes autorités organisatrices de la mobilité.

© Région Nouvelle-Aquitaine

ENQUÊTE EN LIGNE
« ET SI ON PARLAIT DE VOS DÉPLACEMENTS ? »

Les Néo-Aquitains ont jusqu'au 21 janvier pour répondre à l'enquête lancée par Nouvelle-Aquitaine Mobilités sur leurs déplacements. Sur le site https://jeparticipe.nouvelle-aquitaine-mobilites.fr, elle propose de faire - en à peine 5 minutes - un tour d'horizon sur les habitudes de déplacements, les contraintes et les attentes de chacun. « Il s'agira de calquer ses résultats sur les travaux du syndicat mixte, pour les adapter aux besoins, territoire par territoire », résume Renaud Lagrave, son président. Des solutions qui pourront passer ici par une meilleure harmonisation des horaires pour éviter au voyageur de voir le car partir au moment où il arrive en gare ; là par un renfort en TER en fonction de la saisonnalité ou à l'année ; ailleurs par la création d'un corridor de bus express ou le développement de l'offre de transport à la demande. Ou encore la création d'aires ou de lignes de covoiturage, et des tests d'offre de vélos en libre-service pour assurer le parcours sur les derniers kilomètres.

© Mont-de-Marsan Agglo

MONT-DE-MARSAN
UN PROJET DE TERRITOIRE POUR LES MOINS DE 30 ANS

Mont-de-Marsan Agglo, la Caisse d'allocations familiales des Landes, l'État, la direction des services départementaux de l'Éducation nationale, la Mutualité sociale agricole Sud-Aquitaine, le conseil départemental des Landes et les communes de Bretagne-de-Marsan, Mont-de-Marsan et Saint-Pierre-du-Mont ont signé en fin d'année un projet global de territoire (PGT), engagé jusqu'à 2026 au service des politiques sociales et familiales. Parmi les grandes orientations, la création d'une maison de la petite enfance dans le cadre de l'appel à projets national des « 1 000 premiers jours », la mise à niveau des équipements d'accueil de loisirs, le développement des parcours de jeunes vers l'autonomie, ou encore « le renforcement du lien social et du mieux vivre ensemble ». Il s'agit aussi de « créer les conditions favorables à l'insertion sociale et professionnelle, avec notamment des dispositions prises par les collectivités en termes de clauses sociales d'insertion dans les marchés publics ».

CONSTRUCTION
CDM : DE NOUVEAUX LOCAUX POUR ACCOMPAGNER LA CROISSANCE

Nouveau logo, nouveaux locaux. En ce début janvier, le constructeur landais CDM (Constructions de Maremne - Créateur de maisons) vient d'emménager dans une maison entièrement rénovée de l'architecte Albert Pomade à Saint-Geours-de-Maremne, avec séjour, cuisine, salle d'eau et bien sûr bureaux, juste en face des locaux qu'il louait jusqu'alors. Sur 100 m², « nous sommes maintenant chez nous. Nous voulions nous agrandir pour accompagner le développement de la société », expliquent Angélique Lagardère et Thibaut Devilder, qui ont repris, en 2019, l'entreprise créée il y a une vingtaine d'années par des artisans. L'été dernier, l'équipe qui comprend également Daniel De Barros, dessinateur présent depuis des années, s'est étoffée d'un quatrième associé en charge du suivi de chantier, Paul Ferreira, aux 15 ans d'expérience. En lien avec des artisans locaux en sous-traitance, CDM, c'est une vingtaine de maisons construites chaque année, et un chiffre d'affaires passé de 976 000 euros en 2019 à 1,5 million en 2022, et une perspective à 2 millions en 2023.

www.maisons-cdm.com

© CDM

© CDC Habitat

LOGEMENTS SENIORS
HABITAT PARTAGÉ À MIMIZAN

Les premiers habitants emménageront dès le 30 janvier dans la résidence Balcons des pêcheurs, qui vient d'être inaugurée à Mimizan-Plage. Implanté dans un bâtiment accueillant également des logements « classiques », le concept intergénérationnel porté par Domani, acteur de l'habitat partagé et accompagné, et CDC Habitat, filiale de la Caisse des dépôts, propose sur 341 m², un habitat partagé pouvant accueillir neuf personnes âgées en perte d'autonomie. Chacune y dispose de parties privatives de 30 m², proposées meublées ou à meubler, avec chambre, salle de bain et séjour. Les espaces de vie communs comprennent, quant à eux, salle à manger, cuisine, salon et terrasses. Les repas sont pris ensemble et préparés sur place par l'équipe de quatre intervenants, dont un dormant sur place.

FRANCHISE
LES STUDIOS DE JARDIN NATIBOX S'INSTALLENT À MONT-DE-MARSAN

Début février, Benoît Lebobe doit ouvrir la franchise Natibox (groupe AST) dans les Landes, pour déployer l'enseigne dans le département, en dehors de la côte au nord de Biscarrosse et au sud d'Hossegor, des zones déjà couvertes par des franchisés de Bordeaux et Biarritz. Créée en 2019, la société Natibox (37 agences en France) propose trois tailles de bungalows, de 15, 20 et 28 m². « Ce sont des créations en ossature bois pour avoir une pièce en plus, une cabane de jardin, un studio à louer ou un bureau en télétravail par exemple », explique celui qui fut longtemps salarié dans la distribution et directeur de magasin, avant de se reconvertir récemment pour ouvrir cette entreprise à Mont-de-Marsan où il vit depuis 2011. Un exemplaire showroom doit être installé bientôt sur un terrain de la pépinière Daudigeos, au bord de la quatre-voies allant vers Saint-Sever.

© Natibox

ÉRIC **TRAPPIER**
PDG de Dassault Aviation

© Dassault Aviation / V. Amansa

AÉRONAUTIQUE
AVION DE COMBAT DU FUTUR : L'ACCORD DASSAULT-AIRBUS

À l'arrêt depuis l'été 2021, le projet Système de combat aérien du futur (SCAF), initié par Emmanuel Macron et Angela Merkel en 2017, a enfin mis d'accord Dassault Aviation et Airbus. Les deux industriels ont acté « l'entrée dans l'exécution d'une nouvelle phase d'études (...),qui doit préparer le développement d'un démonstrateur, qui devrait voler vers 2029 », a précisé dans une interview au « Figaro » Éric Trappier, le président directeur général de Dassault Aviation. « Nous sommes confirmés dans notre rôle de maître d'œuvre et d'architecte de l'avion et nous avons obtenu la protection de notre savoir-faire industriel et de nos technologies... », assure-t-il, promettant de nombreuses embauches. Pour ce programme, qui doit remplacer les Rafales d'ici 2040, la France, l'Allemagne et l'Espagne se sont accordées en 2021 sur un financement de 3,6 milliards pour les études préalables détaillées. L'investissement total devrait avoisiner les 100 milliards d'euros.

BASSIN ADOUR-GARONNE
PLAN D'INVESTISSEMENT SUR 10 ANS

Le comité de bassin Adour-Garonne, réuni en assemblée plénière début décembre, a validé un plan d'action de court, moyen et long terme répondant aux enseignements de la crise de l'été 2022 et engageant le bassin dans l'adaptation au changement climatique. La planification permettra de réaliser les investissements nécessaires pour conjuguer les besoins des milieux et des usages, sur la base d'un plan d'investissement sur 10 ans devant garantir 850 millions de m³, permettant de combler les deux tiers du déficit attendu pour 2050. Sur les années 2023-2024, ce sont 120 millions d'euros de travaux qui vont être engagés sur les divers sous-bassins afin de limiter les impacts et adapter les territoires au changement climatique (réutilisation de l'eau, recharge des nappes, développement des zones humides...). « C'est en investissant massivement pendant les 10 prochaines années que nous réussirons l'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne, qui a montré cet été toute sa vulnérabilité à la crise de l'eau », affirme Alain Rousset, président du comité de bassin Adour-Garonne.

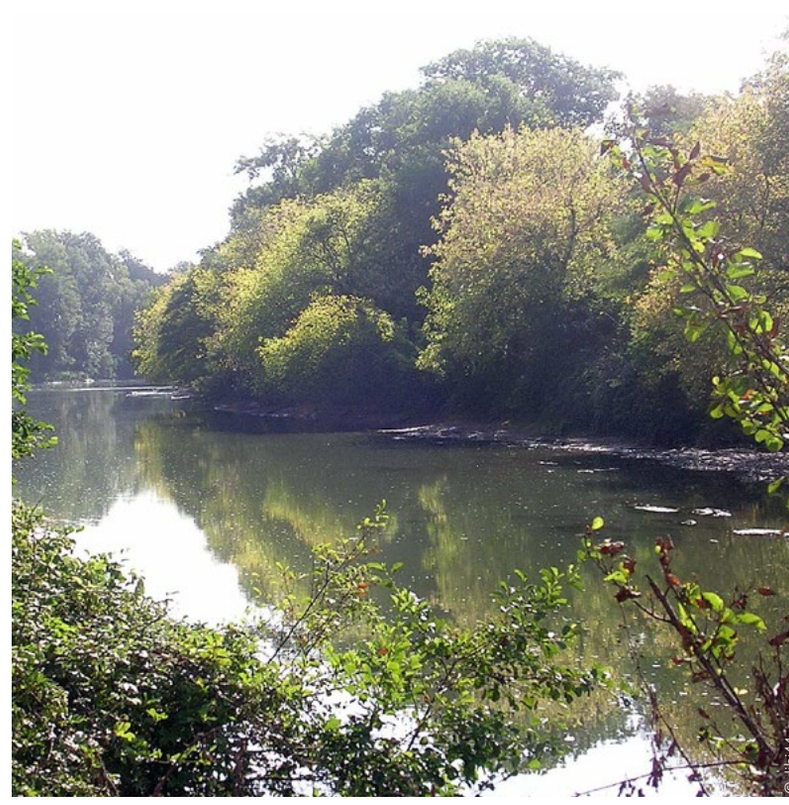

© Jipa44

© D. R.

NOUVELLE-AQUITAINE
PLAN « ZÉRO POLLUTION PLASTIQUE » POUR LA RÉGION

Les élus régionaux ont adopté, lors de la dernière assemblée plénière, le plan « zéro pollution plastique » qui sera mis en œuvre dès 2023. 305 000 tonnes de déchets plastiques sont produites chaque année en Nouvelle-Aquitaine, dont 105 000 tonnes d'emballages ménagers (49 km par habitant/an) et 57 000 tonnes d'emballes industriels. La loi Agec prévoit la fin des emballages plastiques à usage unique d'ici 2040, mais la région a décidé d'agir plus vite. Les objectifs de ce plan, déployé sur cinq ans : zéro plastique à usage unique avec la mise au point de matériaux ou de solutions de substitution aux plastiques, zéro plastique en enfouissement en développant le recyclage, zéro plastique dans l'environnement afin de prévenir les fuites dans la nature. Pour ce faire, un travail de concertation a été mené avec une soixantaine d'acteurs représentatifs des parties prenantes concernées par les enjeux.

© D. R.

CARNET

Étienne GUYOT a été nommé préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, lors du conseil des ministres du 11 janvier. À 60 ans, ce Nancéien, arrive de la préfecture de région d'Occitanie où il était aussi préfet coordinateur du Grand projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO), après avoir été notamment préfet des Landes (2007-2009). Il a également été directeur du cabinet du ministre des Collectivités territoriales (2009-2011), président du directoire de la Société du Grand Paris (2011-2014), avant d'occuper le poste de directeur général de la chambre de commerce et d'industrie de Paris-Île-de-France (2014-2018). Il remplace **Fabienne BUCCIO** qui prend la tête de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

© D. R.

UN PATRI

Les logiques patrimoniales restent encore très présentes dans les exploitations viticoles familiales qui sont confrontées à différents défis.

Par Christian PRAT DIT HAURET et Vincent MAYMO, professeurs à l'IAE – université de Bordeaux

« Greffez des plants de rosiers sur des plants de vigne, ça fera du vin rosé naturel. » Rabelais nous livre ici le secret des vignerons : le vin est un art. Car il a fallu faire preuve de créativité pour faire vivre dans nos terroirs des plants fragiles devant composer avec du froid et du chaud, du sec et de l'humide, des champignons, des insectes.

DIVERSITÉ DES ATTENTES

Les attentes des consommateurs de vin sont aujourd'hui beaucoup plus diversifiées que par le passé, certains consommant dans un esprit festif, fun, d'autres par habitude, d'autres encore pour vivre un instant à part, un moment de poésie, d'autres enfin pour constituer une réserve de valeur.

LE VIN MOINE STRATÉGIQUE

Cette diversité des attentes est bien comprise par une filière en renouvellement. Au-delà de la sophistication attendue notamment chez les plus jeunes, on observe également de grandes tendances avec, en particulier, le succès des vins blancs et du rosé qui explosent à l'échelle mondiale.
Et les menaces sont autant économiques qu'écologiques quand les prochaines années devront permettre de résoudre la crise de l'emploi, des matières premières, de faire face aux contraintes de crédits. Et les défis sont, aujourd'hui encore, nombreux pour les professionnels du vin.
La crise des matières premières vient aujourd'hui renforcer l'obligation d'agilité pour les acteurs du vin. Coût de l'électricité multiplié par trois impactant le traitement au froid, l'embouteillage ou tension sur la production et la disponibilité du verre avec des industriels susceptibles d'arrêter leur production de bouteilles entrée de gamme, renégociation avec les centrales d'achats des clients. L'ensemble de la chaîne de valeur s'en trouve impactée. La transition écologique soumet ces acteurs à de nouveaux challenges pour faire oublier les recours systématiques aux produits phytosanitaires et leurs conséquences sur les sols, les nappes phréatiques, et les hommes. Une petite centaine de propriétés se sont d'ailleurs saisies de ce défi, et avec elles, une dizaine de grands crus à l'instar de Pontet-Canet ou de Montrose.

TRANSITION TECHNOLOGIQUE

La transition technologique constitue un second défi. On assiste ainsi à l'intrusion sur le secteur de nouveaux acteurs intervenant aux différentes étapes de la chaîne de valeur, depuis la culture jusqu'à la vente en ligne, en passant par l'intégration de la blockchain dans la chaîne logistique. Ces nouveaux entrants accompagnent un mouvement dans les

La **crise des matières premières** vient aujourd'hui **renforcer l'obligation d'agilité** pour les acteurs du vin

CHRISTIAN
PRAT DIT HAURET

© Atelier Gallien

Les logiques patrimoniales restent très présentes dans les exploitations viticoles familiales

lignes qui semblaient établies. Une telle dynamique, si elle peut surprendre dans le microcosme bordelais, s'inscrit pourtant dans une longue tradition qui a vu dès le XVIIIe siècle des entrepreneurs accompagner des vignerons dans l'adaptation de leur métier à ces contraintes comme à une concurrence croissante à l'échelle mondiale.

LE VIN COMME PATRIMOINE

Les vignerons sont attachés à leurs terres, et transmettent souvent leurs vignes à leurs enfants qui ne manqueront pas à leur tour de faire de même. Ils participent à la vie des territoires qui vivent au gré des saisons. Certains d'entre eux se sont lancés dans l'aventure, s'établissant comme d'autres avant eux, charmés par le beau Sud-Ouest et ses collines aux rangées régulières. Et notre belle région, aujourd'hui Nouvelle-Aquitaine, compte 160 000 hectares d'exploitations réparties en 7 000 châteaux pour le Bordelais, 12 000 domaines pour l'ensemble du grand Sud-Ouest et une production de plus de 10 millions d'hectolitres.

ÉVOLUTIONS FULGURANTES

Ces vignes ont connu des évolutions fulgurantes ces dernières années, que l'on parle de grandeur pour les grands crus qui ont pu renforcer leur assise sur le territoire comme sur les marchés internationaux, ou de décadence, pour les vins de table dont la reconnaissance du vignoble ne suffit plus à maintenir les cours. Alors que l'on a beaucoup parlé des cavalcades des premiers crus connaissant des hausses de prix pouvant atteindre 50 % certaines années, le vrac a vu son cours flirter avec le plancher psychologique des 500 euros pour un prix du litre à moins de 50 centimes. Dans ces conditions, l'industrie agricole bordelaise apparaît déséquilibrée et appelle une refonte de la chaîne de valeur. Car on s'attaque ici à la matrice même du métier de vigneron lorsque l'agriculteur ne tire plus les fruits de son travail et ne trouve plus de reconnaissance sur les marchés. Si la logique patrimoniale ou fiscale peut encore avoir du sens, ces terres agraires constituent aussi de belles opportunités de transmission pour des capitaux investis, la dimension économique ne tient plus pour bon nombre d'entre eux. La seule Gironde aurait ainsi perdu près de 1 700 exploitations en 10 ans.

« BROUILLE ENTRE FRÈRES ET SŒURS »

Les logiques patrimoniales restent encore très présentes dans les exploitations viticoles familiales qui sont confrontées à différents défis. Tout d'abord, la question se pose, lorsqu'il existe une seule propriété, de bien distinguer la rémunération du capital immobilisé (notamment des frères et des sœurs qui n'exploitent pas la propriété) et la rémunération du travail de celui qui, par obligation ou par goût, décide d'exploiter la propriété. « La brouille entre frères et sœurs » s'explique souvent par l'absence de rémunération des capitaux immobilisés par les membres de la famille qui ne sont pas « aux commandes ». Ils sont ainsi propriétaires d'actifs qui ne rapportent pas ou peu et sont donc tentés de « pousser » à la vente les parts de la propriété exploitée par d'autres membres de la famille. C'est alors le début de fâcheries familiales, parfois irréversibles. Pour éviter cela, il convient de rémunérer le travail de celui qui gère la propriété viticole à sa juste valeur, mais en même temps de distribuer des dividendes aux actionnaires ou associés sur une base minimale de l'ordre de 3 à 4 % de la valeur vénale de la propriété.

© Shutterstock

© Shutterstock

EXONÉRATION D'IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE (IFI)

Sur le terrain fiscal, l'exploitation des propriétés viticoles présente des atouts, à savoir de bénéficier, sous certaines conditions, d'une exonération d'Impôt sur la fortune immobilière (IFI), à la suite d'une réallocation d'actifs, mais également de droits de succession lors de la conclusion d'un pacte Dutreil « bien ficelé » au moment de la transmission de la propriété à un des enfants qui s'engage à exploiter la propriété sur une période minimale et dans une logique de « continuité » familiale. Dans une logique de gestion de patrimoine optimisée, cela a du sens d'avoir ou de conserver une propriété viticole. Cette dernière a donc une valeur fiscale non négligeable, parfois méconnue, et qui, au-delà de la passion du vin pour de nombreux investisseurs, peut expliquer un certain engouement pour l'acquisition de propriétés.

Cette redistribution des cartes questionne une nouvelle fois le métier de vigneron et nous invite à tourner notre regard vers leurs plus vieux amis, les négociants.

LES NÉGOCIANTS, ACTEURS CLÉS DE L'INDUSTRIE DU VIN

Plus précisément, des groupes se constituent et rassemblent des parts de marché fondées en grande partie sur de la croissance exogène. Si les familles historiques comme les Casteja, Calvet, Cuvelier, Johnston, Mau… apparaissent toujours engagées dans les métiers du vin, on ne peut ignorer les passages de relais à l'œuvre. Car ces derniers mois, les transactions se sont multipliées, que ce soit dans le négoce ou les propriétés. Le métier en revient à des logiques entrepreneuriales où l'objectif n'est pas d'entretenir un patrimoine, mais bien de faire face à une concurrence et créer de la valeur.

On peut alors relever plusieurs stratégies bien définies au sein des principaux groupes du secteur. Certaines entreprises familiales se renforcent en s'associant à d'autres acteurs qui apportent une vision, des moyens complémentaires et de la modernité. C'est le cas notamment de la Maison Joanne, un des plus anciens négociants bordelais ayant ouvert en 2022 son capital à des investisseurs familiaux et privés. La structure garde ainsi l'indépendance de l'entreprise familiale et son autonomie de gestion opérationnelle, mais se retrouve renforcée en termes de capitaux propres, ce qui lui assure une solidité et une pérennité en ligne avec son activité et son positionnement haut de gamme qui nécessite de s'inscrire dans la durée. On comprend alors que des acteurs comme la Maison Joanne gagnent à renforcer leur stratégie de spécialiste.

TORO LOCO A DÉCOLLÉ

Symétriquement, d'autres acteurs s'établissent en généralistes à l'instar d'Advini, un des géants français du secteur viti-vinicole. Le groupe déjà présent sur les différents segments de marché, vient en effet de faire l'acquisition d'une entreprise familiale, la Maison Benoit et Valérie Calvet (BVC), connue à l'international pour ses crémants, ses chardonnays ou ses bordeaux de premier choix à des prix défiant toute concurrence en jouant sur l'optimisation de la chaîne logistique, une relation de confiance avec les partenaires établie sur le long terme et des volumes importants. On comprend ici clairement la volonté du groupe Advini de jouer un rôle de premier plan sur le segment entry level (80 % des vins consommés en France sont vendus à moins de 5 euros) du marché. La renommée de Toro Loco, un vin commercialisé à 4 euros, a vraiment décollé après avoir été classé premier ex aequo du concours international de Londres aux côtés de grands crus 10 fois plus chers. S'en est suivi un buzz sur ce vin devenu numéro un des ventes au Brésil avant la pandémie et représentant jusqu'à 60 % des exportations de l'appellation espagnole Requena avec un cépage trimillénaire et pourtant prometteur, le bobal.

LIBERTÉ

Au final, on comprend que la liberté est de mise dans le monde viti-vinicole : liberté stratégique, liberté marketing, liberté géographique. Cette filière, cœur de notre territoire, est déjà pleinement engagée pour relever les défis de la transition agroécologique et les changements massifs de pratiques sous-jacents. Si la modernité appelle des transformations évidentes du paysage, le vin conserve une valeur distinctive et symbolique forte dans laquelle nous pouvons tous projeter nos représentations, une valeur refuge.

APPRENTISSAGE
LES AIDES PRO

Le gouvernement a révélé le nouveau montant de la prime exceptionnelle à l'embauche d'alternants. L'aide est recalibrée, en faveur des recrutements d'apprentis mineurs.

Par Charlotte DE SAINTIGNON

6 000 euros. Depuis le 1er janvier, et jusqu'au 31 décembre 2023 a minima, le montant de la prime est passé à 6 000 euros pour chaque embauche d'apprentis et de salariés en contrat de professionnalisation de moins de 30 ans, qu'ils soient majeurs ou mineurs. Une prime unique qui devrait permettre au gouvernement de réaliser 1,5 milliard d'euros d'économies, a chiffré le quotidien « Le Figaro ». C'est ce qu'ont annoncé le 1er décembre dernier, le ministre du Travail, Olivier Dussopt et la ministre chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels, Carole Grandjean.

Cette aide financière, mise en place pendant la crise sanitaire, est accordée quelle que soit la taille de l'entreprise et quel que soit le niveau de diplôme préparé par l'alternant. Elle continuera à être versée au titre de la première année du contrat uniquement, comme elle l'est actuellement. Pour rappel, le montant de cette aide variait jusqu'à maintenant en fonction de l'âge : elle était de 5 000 euros pour l'embauche d'un alternant mineur et de 8 000 euros pour le recrutement d'un alternant de plus de 18 ans. S'il n'était pas question pour le gouvernement de mettre un terme aux aides financières pour soutenir l'apprentissage, en revanche, l'aide est réduite en cas de recrutement d'un alternant majeur et boostée pour les alternants mineurs. Quoi qu'il en soit, le montant reste « très incitatif pour embaucher des apprentis majeurs et nous permet d'avoir une incitation supplémentaire pour les apprentis mineurs », estime Olivier Dussopt.

BOOSTER L'APPRENTISSAGE NIVEAUX BAC ET INFRA-BAC

L'objectif affiché du gouvernement est bel et bien de booster l'apprentissage pour les niveaux inférieurs au bac (CAP ou BEP) ou niveau bac. La Cour des comptes estime

LONGÉES ET MODIFIÉES

en effet que c'est sur ces niveaux que l'effet de l'apprentissage sur l'insertion professionnelle est « le plus fort ». Cette dernière ayant dénoncé dans un récent rapport les « effets d'aubaine » dans le supérieur. Ce que tendent à confirmer les données de la Dares, le service de statistiques du ministère du Travail, qui font état de la très bonne tenue des formations de niveau bac + 2 ou plus, ces dernières années, qui seraient aux trois quarts à l'origine de l'essor de l'apprentissage entre 2018 et 2021.

UN MILLION DE NOUVEAUX APPRENTIS

Au global, le gouvernement souhaite atteindre un million de nouveaux apprentis par an à la fin du quinquennat, en 2027. Grâce aux aides financières déployées depuis la crise sanitaire, l'apprentissage s'est considérablement développé, le nombre d'entrées de jeunes en alternance passant de 438 000 en 2016, à près de 733 000 en 2021, selon le ministère du Travail. « Nous pensons passer le cap des 800 000 apprentis au cours de l'année 2022 », a détaillé Olivier Dussopt.

> L'objectif est de **booster l'apprentissage** pour les **niveaux inférieurs au bac**

Au-delà de ces primes à l'embauche, un autre argument a joué en faveur de l'essor de l'apprentissage : la grande réforme du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, qui visait, entre autres, à élargir l'apprentissage aux 26-29 ans, à revaloriser la rémunération des apprentis et à libéraliser l'ouverture de centres de formation. Ainsi, depuis la réforme de 2018, l'apprentissage, qui repose sur l'alternance entre enseignement théorique et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat, est accessible aux jeunes de 16 à 29 ans.

SMIC AU 1ER JANVIER 2023 11,27 EUROS

Le Smic brut passe à 11,27 euros de l'heure, 1 709,28 euros par mois pour 35 heures hebdomadaires.

À compter du 1er janvier 2023, le Smic brut est majoré de 1,8 % et passe à 11,27 euros de l'heure (contre 10,57 euros en janvier 2022 et 11,07 euros depuis août 2022).
Le Smic mensuel pour 151,67 heures de travail hebdomadaire s'établit à 1 709,28 euros, contre 1 678,95 euros depuis le 1er août 2022 et 1 603,15 euros à compter de janvier 2022.
Le Smic net mensuel passe à 1 353 euros, contre 1 329 euros en août 2022 et 1 269 euros en janvier 2022, soit une augmentation annuelle de 84 euros.
Cette augmentation, sans coup de pouce gouvernemental, résulte de la seule revalorisation légale annuelle devant intervenir chaque 1er janvier. Pour janvier 2023, la revalorisation prend en compte l'évolution annuelle de l'indice des prix à la consommation pour les ménages les plus modestes selon le dernier indice connu, soit 6,6 % de novembre 2021 à novembre 2022.
Dans le courant de l'année 2022, le Smic a été automatiquement revalorisé à deux reprises pour tenir compte de l'inflation, de 2,65 % au 1er mai et de 2,01 % au 1er août. En un an, le Smic brut a ainsi augmenté de 106 euros.
Les salaires qui du fait de la revalorisation deviennent inférieurs au smic doivent être augmentés en conséquence. En revanche, aucune disposition légale n'impose ou interdit une revalorisation des salaires supérieurs. Il est par ailleurs interdit de prévoir une indexation automatique des salaires sur le Smic dans les accords collectifs de travail (Code du travail, article L 3231-3).
La revalorisation du Smic entraîne une augmentation de la rémunération mensuelle minimale en cas d'activité partielle (Smic net) et des indemnités journalières de maladie (salaire retenu plafonné à 1,8 Smic).

JEUNES SALARIÉS

Pour les jeunes salariés ayant moins de six mois de pratique professionnelle dans la branche d'activité, le salaire horaire minimum s'établit à 9,01 euros avant 17 ans (minoration de 20 %) et à 10,14 euros avant 18 ans (minoration de 10 %).
Le salaire minimum des alternants (apprentissage et contrats de professionnalisation) varie en fonction de l'âge et de l'année d'apprentissage.

SALAIRE HORAIRE MINIMUM DES ALTERNANTS AU 1ER JANVIER 2023

	Moins de 18 ans	Moins de 21 ans	Moins de 26 ans
1re année (€) En % du smic	3,04 27 %	4,85 43 %	5,97 53 %
2e année (€) En % du smic	4,40 39 %	5,75 51 %	6,87 61 %
3e année (€) En % du smic	6,20 55 %	7,55 67 %	8,79 78 %

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2021 T2	118,41	+ 2,59 %
2021 T3	119,7	+ 3,46 %
2021 T4	118,59	+ 2,42 %
2022 T1	120,61	+ 3,32 %
2022 T2	123,65	+ 4,43 %
2022 T3	126,13	+ 5,37 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE
PLAFOND MENSUEL

2023 : 3 666 €
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (43 992 €)

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2022

VOITURES	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,502	(d x 0,3) + 1 007 €	d x 0,35
4 CV	d x 0,575	(d x 0,323) + 1 262 €	d x 0,387
5 CV	d x 0,603	(d x 0,339) + 1 320 €	d x 0,405
6 CV	d x 0,631	(d x 0,355) + 1 382 €	d x 0,425
7 CV et plus	d x 0,661	(d x 0,374) + 1 435 €	d x 0,446
VÉLO-MOTEUR	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm³	d x 0,272	(d x 0,064) + 416 €	d x 0,147
MOTOS	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,341	(d x 0,085) + 768 €	d x 0,213
3, 4 ou 5 CV	d x 0,404	(d x 0,071) + 999 €	d x 0,237
plus de 5 CV	d x 0,523	(d x 0,068) + 1 365 €	d x 0,295

INDICE DES PRIX
(BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION

	NOVEMBRE 2022	NOVEMBRE 2021	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	114,26	107,64	+ 6,2 %
INDICE HORS TABAC	113,53	106,82	+ 6,3 %

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL

TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %
1er TRIMESTRE 2022	133,93	+ 2,48 %
2e TRIMESTRE 2022	135,84	+ 3,6 %
3e TRIMESTRE 2022	136,27	+ 3,49 %

SMIC

HORAIRE	MENSUEL (35 H)
11,27 €	1 709,28 €

LES ANNONCES LANDAISES

annonces-landaises.com

Actualité économique
Vie des entreprises et des collectivités
Décryptages juridiques
Annonces légales - Ventes aux enchères

40 € TTC
magazine + site internet

ABONNEZ-VOUS !
52 numéros

Gagnez du temps !

ABONNEZ-VOUS EN LIGNE sur annonces-landaises.com
Paiement sécurisé

PAIEMENT SÉCURISÉ

☐ **6 MOIS = 25 €** ☐ **1 AN = 40 €** ☐ **2 ANS = 59 €**

Nom ou raison sociale _____

Activité _____

Adresse _____

Ville _____ code postal _____

Tél _____ email _____

Autre contact _____

Nombre d'abonnements souhaité _____

Contact : **Liliane Dorrer**
contact@annonces-landaises.com / 05 58 45 03 03
Pour les abonnements multiples, contactez notre service abonnement par mail

E-mail : contact@annonces-landaises.com
Plateforme : annoncelegalepro.annonces-landaises.com
Les ANNONCES LANDAISES, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département des Landes.
Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires.
Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046848959) : Le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour le département des Landes.
Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :
- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté
- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 euros HT pour le département des Landes ;
- Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 euros HT pour le département des Landes ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour le département des Landes ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour le département des Landes ;
Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (https://actulegales.fr/).

LES ANNONCES
LANDAISES

SE CHARGENT DE VOTRE PUBLICITÉ
LA PARUTION DANS NOTRE JOURNAL TOUS LES SAMEDIS

POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE
Tél. 05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE

AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

MAIRE DE HONTANX

Objet du marché : Rénovation du foyer municipal

Suite à l'appel à la concurrence paru dans les Annonces Landaises le 06/08/2022 les lots attribués sont :

Lot 01 : Voiries et Réseaux Divers : Entreprise La ROUTE OUVRIÈRE ATURINE 56 329,69 HT

Lot 02 : Démolitions - Gros-Oeuvre : Entreprise SARL GARBAGE ET FILS 160 309,65 HT

Lot 03 : Charpente bois - Couverture - Zinguerie : Entreprise EURL BERGEOT 49 434,22 HT

Lot 04 : Menuiseries aluminium : Entreprise SAS LOUBERY 51 999,55 HT

Lot 05 : Plâtrerie - Isolation : Entreprise SARL FIOR 51 388,92 HT

Lot 06 : Menuiseries bois : Entreprise SAS LOUBERY 22 860,96 HT

Lot 07 : Plomberie - Sanitaire : Entreprise SARL DUBOIS 14 092,42 HT

Lot 08 : Electricité : Entreprise ALLEZ ET CIE 51 667,06 HT

Lot 09 : Carrelages - Faïences : Entreprise SAS LESCA 56 229,80 HT

Lot 10 : Peintures : Entreprise SAS LADYS 17 939,88 HT

Lot 11 : Faux-plafonds : Entreprise SAS MARQUE 14 186,80 H T

Lot 12 : Chauffage - Ventilation - Climatisation : Entreprise SARL LE FROID PYRÉNÉEN 35 463,60 HT

Lot 13 : Ravalement de façades : Entreprise SARL GARBAGE ET FILS 37 999,21 HT

Lot 14 : Equipements de cuisine : Entreprise SCOP ESCRIBA 29 700,00 HT

Lot 15 : Désamiantage : sans objet retiré du marché

Date d'envoi de l'avis à publication : 10/01/2023

L23AL00116

VILLE DE Mimizan

Par délibérations du 29 juillet 2021 et du 07 décembre 2022, la commune de Mimizan a prescrit une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune, et en a fixé les modalités de mise à disposition du dossier.

Après plusieurs mois de mise en œuvre, la commune souhaite apporter des modifications au règlement créant le secteur « Ne « relatif au site de la déchetterie.

Il sera procédé à une mise à disposition du dossier de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Mimizan **du lundi 16 janvier 2023 au jeudi 16 février 2023 inclus**, soit 32 jours.

Les personnes qui auraient des observations à formuler sont invitées à les consigner sur le registre prévu à cet effet.

Les pièces du dossier ainsi que le registre seront mis à disposition du public en Mairie au service urbanisme sise 2 avenue de la Gare 40200 Mimizan aux heures et jours d'ouverture au public (du lundi au jeudi de 8h00 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30).

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la ville.

A l'issue de cette mise à disposition, le conseil municipal sera amené à se prononcer pour l'approbation de cette modification simplifiée.

L23AL00145

24H/24H
PUBLICATION DE VOTRE ANNONCE LÉGALE EN LIGNE
VIA NOTRE PLATEFORME INTERNET

CONSTITUTIONS

CERFRANCE ADOUR OCEAN

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SCI
Dénomination : **LALY**
Siege social : 422 Avenue du Lycée 40160 Parentis-en-Born
Objet :
L'acquisition et la gestion à titre civil de tous biens et droits immobiliers,
La location, l'acquisition par voie d'achat, d'échange ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, la réfection, la rénovation, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles, biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et ne modifiant pas le caractère civil de la société,
Durée : 99 années
Capital en numéraire : 1 000 euros
Gérance : Monsieur David DUBOURDIEU et Madame Murielle Agnès Brigitte Danielle LALY épouse DUBOURDIEU demeurant à 422 Avenue du Lycée 40160 Parentis-en-Born.
Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et aux ascendants et descendants du cédant.
Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes quelles que soient leur qualité qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
Immatriculation : RCS Mont-de-Marsan.
Pour avis,
L22AL01833

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05/01/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile de Moyens

Dénomination :

«SCM SOS MEDECINS CAPBRETON »

Capital social : cent euros (100 €) divisé en 100 parts sociales d'un euro (1 €) chacune entièrement libérées en numéraire.

Siege social : Capbreton (40130) 7 Rue de la Palinette.

Objet : La Société a pour objet exclusif de faciliter l'activité professionnelle de ses membres, par la mise en commun de tous les moyens et équipements professionnels qui leur sont nécessaires pour exercer la médecine générale, notamment dans le cadre de l'organisation d'un service de permanence de soins et de réponse aux urgences requises par les malades, sans que la Société puisse elle-même exercer cette profession. Elle peut acquérir, louer, vendre, échanger les installations et appareillages nécessaires Elle peut encore engager le personnel auxiliaire nécessaire, et plus généralement procéder à toute opération financière, mobilière, immobilière, se rapportant à l'objet social et n'altérant pas son caractère civil. En aucun cas la société ne portera atteinte aux principes de la liberté de choix du malade et à l'indépendance technique et morale de ses membres.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérants : Mme Sonia LABAN MELE, née le 21/02/1979 à Pau demeurant à Capbreton (40) 3 Rue Chambrelent et Monsieur Guillaume MOREL né le 23/02/1990 à Bordeaux demeurant à Bayonne (64100) 33 Avenue Maréchal Foch sont désignés statutairement pour une durée de 3 ans reconductibles indéfiniment.

Cession de parts sociales : libres entre associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable des associés adopté à l'unanimité.

Immatriculation : au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

Pour avis, la Gérance
L23AL00072

Juris | Consultant
Avocats au Barreau de Bayonne

J|C

Centre d'Affaires Erdian
10, allée Véga
64600 ANGLET

jcr@juris-consultant.fr
Tél. : 05 59 43 95 28
Fax : 05 59 43 81 60

Avis est donné de la constitution de la

« QUAI BONAMOUR »

SAS au capital de 10.000 euros, dont le siège est à Capbreton (40130) 8 impasse de la Cantère.

Ayant pour objet : achat, vente en gros et au détail, importation, exportation de vins par tous moyens de distribution ; vente en magasin spécialisé ; achat et vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées, de produits d'épicerie fine et alimentaires, de conserves ; organisation d'évènements et manifestations dans le cadre de la promotion des produits liés à l'activité de négoce et de distribution ; conception, réalisation et animation de séminaires de formation, création et diffusion de documentation pédagogique sur quelque support que ce soit, existant ou à venir, dans tout domaine relatif pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités connexes ci-dessus.

Ont été désignés en qualité de Président : Monsieur Julien SAINT-PAU, demeurant à Capbreton (40130) 8 impasse de la Cantère et en qualité de Directrice Générale : Madame Anne MOLLÉ, demeurant à Capbreton (40130) 58 allées marines.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Dax.

Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Agrément des cessionnaires : les cessions d'actions sont libres entre associés. Toutes autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux-tiers du capital social.

Pour avis
L23AL00073

NOTAIRE NOUVELLE VAGUE
Notaires de France

NOTAIRE NOUVELLE VAGUE
Maître Claire NICOLAS-CHABANNES
Maître Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés

Par acte authentique du 6 janvier 2022 reçu par Me Vincent CHABANNES officiant à Soorts-Hossegor (40) il a été constitué une SCI dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : **TML**

Siège social : 49 A chemin de Sarraoute 40230 Saint-Geours-de-Maremne.

Capital social : 1.000 euros

Objet : Acquisition, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente exceptionnelle de tous biens et droits immobiliers

Gérant : M. Timoteo MACEDO MENDANHA et Mme Laetitia MENDANHA demeurant ensemble 49 A Chemin de Sarraoute 40230 Saint-Geours-de-Maremne.

Cession de parts : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du cessionnaire, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Dax.

Pour avis, le Notaire
L23AL00075

les avocats

CABINET D'AVOCATS JL DEKENS CONSULTANTS TJSO
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

Suivant acte sous seing privé en date du 6 janvier 2023 à Mont-de-Marsan (40), il a été institué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **CAPS**

Capital : 1.000 euros

Siège social : 86 avenue du 8 Mai 1945, 40160 Parentis-en-Born.

Objet : Restaurant.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérant : Monsieur César GALLIER, demeurant à Morcens-la-Nouvelle (40110) 41 rue Roger Salengro.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

La Gérance
L23AL00088

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21/12/2022,

il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : **DES SILLONS**

Siège : 1163, Route des Armayans à Villenave (40110)

Durée : 99 ans

Objet : La réalisation de travaux agricoles pour le compte de tiers ; La commercialisation et la réparation de matériel agricole.

Capital social : 5.000 €

Apports en numéraire : 5.000 €

Gérants :

- M. Pierre MOUREU demeurant 6, Impasse Dous Baillenx à Mazerolles (64230)

- M. Gautier MOUREU demeurant 65, Rue Francis Maisonnave à Hagetmau (40700)

- Mme Emilie MOUREU, demeurant 65 Rue Francis Maisonnave à Hagetmau (40700)

La société sera immatriculée au RCS de Dax.

Pour avis et mention, la Gérance
L23AL00089

NH4 CONSULTING

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 485 route de la Nasse
40550 Léon
Société en cours de formation

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Léon du 07/01/2023 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : NH4 CONSULTING

Forme : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

Siège social : 485 route de la Nasse 40550 Léon

Objet : Aide et conseils aux entreprises de produits chimiques (notamment matières premières, produits biocides, produits de protection des cultures, produits cosmétiques, dispositifs

médicaux, produits pharmaceutiques et vétérinaires ...). Expertise réglementaire, audits.

Durée : 99 ans

Capital : 1.000 euros

Gérant : Nicolas HUGUET 485 route de la Nasse 40550 Léon.

Immatriculation : au RCS de Dax.
L23AL00091

CHTBT

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 1039 avenue Eloi Ducom
40000 Mont-de-Marsan

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Mont-de-Marsan du 6 janvier 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : CHTBT

Siège : 1039 avenue Eloi Ducom 40000 Mont-de-Marsan.

Durée : Cinquante ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 10.000 euros

Objet : Construction, rénovation et entretien de piscines et tout autre équipement de bien-être aquatique, de jardins et travaux d'aménagements extérieurs.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Thierry BOTTON, demeurant 1039 avenue Eloi Ducom 40000 Mont-de-Marsan.

Directeur général : M. Emmanuel LABARBE, demeurant 9 allées Claude Mora 40000 Mont-de-Marsan.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

Pour avis, le Président
L23AL00096

TEC.GE.FI

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :

SARL FERREIRA NICOLAS
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Capital : 2 000 euros
Siège social : 39 rue des Cerisiers 40210 Labouheyre
Objet : Charpente, couverture, zinguerie.
Durée : 99 années
Gérance : Monsieur Nicolas FERREIRA demeurant 39 rue des Cerisiers 40210 Labouheyre
Immatriculation : au RCS de Mont-de-Marsan.
Pour avis
L23AL00117

Cabinet JL DEKENS CONSULTANTS - TJSO
42 rue des Jardins
40100 DAX
Tél : 05.58.97.05.82

Suivant acte sous seing privé en date du 10 janvier 2023 à Saint-Pierre-du-Mont (40), il a été institué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **INFINOV XL**

Capital : 5.000 euros

Siège social : avenue du Président JF Kennedy, 28 chemin de Lubet 40280 Saint-Pierre-du-Mont.

Objet : L'acquisition, la gestion, l'administration et la disposition de toutes valeurs mobilières, droits sociaux ou titres ainsi que la participation directe ou indirecte dans toutes sociétés, groupements ou associations, par voie d'achat, d'apport, de création de sociétés, groupements ou associations ayant un caractère immobilier, commercial, industriel, financier, civil, de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de structures existantes ou autrement ; L'étude, la création, la mise en valeur, l'exploitation, la direction, la gérance de toutes affaires ou entreprises commerciales, industrielles, immobilières ou financières ; L'animation et le management de sociétés, groupements ou associations tant au niveau comptable, commercial, financier, marketing que de la gestion de flux de trésorerie entre ces structures ou mandaté à cet effet auprès de tiers ; L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration, la vente et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, que ce soit en pleine propriété, en usufruit ou en nue-propriété ; La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Président : Monsieur Pierre-Henri GUILLON demeurant à Mont-de-Marsan (40000) lotissement de la Fougeraie, 4 impasse de la Fougeraie,

Directeurs Généraux : Monsieur Ludovic DUCAMP demeurant à Saint-Sever (40500) 15 rue Malraux et Monsieur Philippe GREGNANIN demeurant à Le Leuy (40250) 21 allée Lagrange.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Transmission des actions : Les cessions d'actions par l'actionnaire unique et entre actionnaires sont libres. Les actions ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec l'agrément de la collectivité des actionnaires.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

La Présidence

L23AL00119

TEC.GE.FI

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SARL GARILLON
FORME : Société à responsabilité limitée
CAPITAL : 2 000 euros
SIEGE SOCIAL : 1015 route de Haut-Mauco 40500 AURICE
OBJET : Boulangerie, pâtisserie ; la production d'électricité au moyen de panneaux photovoltaïques
DUREE : 99 années
GERANCE : Monsieur Aymeric LARRAT demeurant 132 impasse de Bel Air 40420 GAREIN et Madame Marie LARRAT demeurant 1015 route de Haut-Mauco 40500 AURICE.
IMMATRICULATION : au RCS de MONT DE MARSAN.
Pour avis,

L23AL00122

Aux termes d'un ASSP en date du 10/01/2023, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : EURL MESPLEDE & FILS
Objet social : Travaux d'installation électrique, d'équipement thermique, climatisation, d'eau et de gaz dans tous locaux
Siège social : Lieu dit Mouchicq, 40110 OUSSE SUZAN
Capital : 2 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MONT-DE-MARSAN
Gérance : M. MESPLEDE Jean-Marie, demeurant Lieu dit Mouchicq, 40110 OUSSE SUZAN
Pour avis
MESPLEDE Jean-Marie

L23AL00123

CABINET D'AVOCATS JL DEKENS CONSULTANTS TJSO
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

Suivant acte sous seing privé en date du 9 janvier 2023 à Mont-de-Marsan (40), il a été institué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

ID RENO INVEST

Capital : 500 euros

Sèege social : 1111 rue de la Ferme de Larrouquère 40000 Mont-de-Marsan.

Objet : L'acquisition par voie d'achat, d'apport, de construction ou autrement, l'administration, la disposition et la location de tous biens et droits immobiliers en pleine propriété ou en démembrement, de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément. La vente desdits biens et droits immobiliers même s'ils constituent le seul actif de la société. La construction et l'aménagement de tout bien immobilier. La mise à disposition gratuite au profit d'un ou plusieurs associés, desdits biens et droits immobiliers appartenant à la société. L'acquisition, l'administration, la disposition de toutes valeurs mobilières ou immobilières, titres ou participations dans toute société, association ou groupement. Toute activité de promotion immobilière, de vente en l'état futur d'achèvement, de lotisseur et de marchand de biens. Maitrise d'œuvre, assistance maitrise d'ouvrages (AMO), maitrise d'ouvrage déléguée (MOD), bureau d'étude, réalisation de dessins et plans. Courtier, agent commercial et commissionnaire pour tout bien et tout service et dans tout domaine.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Président : Monsieur Claude MARTINEZ demeurant 3 impasse des Lièvres 40090 Campet-et-Lamolère.

Directeur général : Monsieur Nicolas de la FUENTE demeurant 1019 rue du Péglé 40000 Mont-de-Marsan.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Transmission des actions : Les cessions d'actions par l'actionnaire unique et entre actionnaires sont libres. Les actions ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec l'agrément de la collectivité des actionnaires.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

La Présidence

L23AL00155

CABINET D'AVOCATS JL DEKENS CONSULTANTS TJSO
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

Suivant acte sous seing privé en date du 11 janvier 2023 à Mont-de-Marsan (40), il a été institué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **JADARM**

Capital : 1.000 euros

Siège social : 385 avenue du Maréchal Juin 40000 Mont-de-Marsan.

Objet : Achat et vente de matériel de piscines, spas, saunas et hammams.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Président : Monsieur Jean-Philippe BOUFFANAIS, demeurant 11 rue Julien Pierre Mainguy 40000 Mont-de-Marsan.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Transmission des actions : Les cessions d'actions par l'actionnaire unique et entre actionnaires sont libres. Les actions ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec l'agrément de la collectivité des actionnaires.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

La Présidence

L23AL00157

MODIFICATIONS

SCI N.T

Au capital de 1.000 €
RCS Mont-de-Marsan n° 841 699 366

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/12/2022 les associés ont décidé de transférer le siège social à compter du même jour.

En conséquence l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention : 2821 route de Loubère 40090 Saint-Martin-d'Oney.

Nouvelle mention : 613 chemin de la Genevrière 40090 Saint-Martin-d'Oney

Pour avis,

L23AL00061

SCP André PEYRESBLANQUES et Sandra RAGUE-ESTAUN
Notaires à Tartas (Landes)

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MARLOUCA

Société Civile Immobilière
Capital de 1.500 €
Siège social : Lieudit Marloucat
40380 Saint-Geours-d'Auribat
RCS Dax 450 632 716

Suivant acte de cession de parts reçu par Me André PEYRESBLANQUES, le 27 décembre 2022, il a été pris acte de :

- La démission de son poste de gérante de Madame Sabine OPLA.

- La nomination au poste de gérant de Monsieur Jean-Marie PELTZER demeurant à Le Vesinet (78110), 4 avenue du Général de Gaulle.

L23AL00074

SCP LAMAIGNERE-BRUN, notaires associés à SALLES (Gironde) 5 Rue du Château,

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Aux termes d'un acte reçu par Me Pierre BRUN le 25 octobre 2022 a été constatée la modification suivante des statuts de la société **2G** ayant son siège social à Belhade (40410), 210 route de Bordeaux :

Ancienne mention article Capital Social :

Le capital social a été fixé à la somme de 500,00 Euros, divisé 500 parts, de 1,00 Euro chacune, numérotées de 1 à 500, intégralement libérées et réparties entre les associés de la façon suivante :

Monsieur Bruno GODINOT, titulaire de 200 parts sociales, numérotées de 1 à 199, intégralement libérées pour un montant de deux cents euros (200,00 EUR).

Madame Katy GIRAULT, titulaire de 100 parts sociales, numérotées de 200 à 299, intégralement libérées pour un montant de cent euros (100,00 EUR).

Monsieur Alain DOLBEAU, titulaire de 200 parts sociales, numérotées de 300 à 500, intégralement libérées pour un montant de deux cents euros (200,00 EUR).

Nouvelle mention article Capital Social :

Le capital social a été fixé à la somme de 500,00 Euros, divisé 500 parts, de 1,00 Euro chacune, numérotées de 1 à 500, intégralement libérées et réparties entre les associés de la façon suivante :

Monsieur GODINOT Bruno : 250 parts numérotées de 1 à 199, intégralement libérées pour un montant de deux cents euros (200,00 EUR) et cinquante (50) parts numérotées de 450 à 500 pour un montant de cinquante euros (50 euros).

Madame GIRAULT épouse GODINOT Katy 250 parts : numérotées de 200 à 299, intégralement libérées pour un montant de cent euros (100,00 EUR) et acquiert cent-cinquante parts (150) numérotées de 300 à 449 pour un montant de cent cinquante euros (150 euros).

Ancienne mention article Siège Social :

Le siège social de la SCI 2G a été fixé à Belhade (40410), 210 route de Bordeaux.

Nouvelle mention article Siège Social :

Le siège social se situe désormais à Liposthey (40410), 1089 rue du Vieux Marché.

Pour avis, le Notaire

L23AL00078

GASCOGNE PAPIER

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5.000.000 €
Siège social : 68 rue de la Papeterie
40200 Mimizan
334 612 967 RCS Mont-de-Marsan

Suivant décision du 02 Janvier 2023, l'Associé unique de GASCOGNE PAPIER a pris acte de la démission de Monsieur Olivier TASSEL de son mandat de Directeur Général de la Société, avec effet au 1er janvier 2023.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

L23AL00080

GASCOGNE FLEXIBLE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 12.081.075 €
Siège social : 68 rue de la Papeterie
40200 Mimizan
312 757 347 RCS Mont-de-Marsan

Suivant décision du 02 Janvier 2023, l'Associé unique de GASCOGNE FLEXIBLE a pris acte de la démission de Monsieur Olivier TASSEL de son mandat de Directeur Général de la Société, avec effet au 1er janvier 2023.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

L23AL00081

GASCOGNE SACS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 29.060.660 €
Siège social : 70 rue de la Papeterie
40200 Mimizan
493 467 989 RCS Mont-de-Marsan

Suivant décision du 02 Janvier 2023, l'Associé unique de GASCOGNE SACS a pris acte de la démission de Monsieur Olivier TASSEL de son mandat de Directeur Général de la Société, avec effet au 1er janvier 2023.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

L23AL00082

MODIFICATION

Par décision collective en date du 31 décembre 2022, la collectivité des associés de la Société **JOXA TP**, SAS au capital de 1.000 € dont le siège social est 150 route de la Vallée de Gabas 40700 Serres-Gaston, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan n° 921 544 391, a nommé en qualité de Directeur Génaral, M. Jordan JOUGUET demeurant 40 Chemin du Farot 40700 Serres-Gaston, à compter du 01/01/2023 et sans limitation de durée.

La Présidence

L23AL00090

Aux termes d'un acte en date du 6 janvier 2023, l'associée unique de la société **STEP ART**, SAS au capital de 10.000 €, ayant son siège social 1 rue Barrasquit 40130 Capbreton, immatriculée au RCS de Dax sous les numéros 520.142.126, a nommé :

- la SAS K MARES ET FILS MAISON CHARLES MARES, au capital de 46.400 €,ayant son siège social 16 rue de Biarritz 40100 Dax, RCS Dax 323.813.261 en qualité de Président pour une durée illimitée à compter du même jour en remplacement de M. Quentin PITOT, démissionnaire,

- Monsieur Charles MARES, demeurant 3 avenue des Chasseurs 64600 Anglet en qualité de Directeur Général pour une durée illimitée à compter du même jour en remplacement de M. Morgan DE VISMES, démissionnaire

L23AL00092

AQUITAINE MAINTENANCE HAYONS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.500 €
Siège social : 453 chemin des Mousquetaires 40990 Saint-Paul-lès-Dax
793 557 091 RCS Dax
(la « Société «)

Le 28 juin 2022, l'associé unique a pris acte de l'expiration du mandat de gérant de M. Jean-Marc LARREY au 31 décembre 2022 et a nommé Mme. Elodie GAMBLIN demeurant au 32, rue Auguste Buisson à La Garenne Colombes (92250) en qualité de gérant à compter du 1er janvier 2023.

L23AL00097

CINDY FILFILI
AVOCAT EN DROIT DES AFFAIRES
& FISCALITÉ

DIRECT RAMONAGE

SARL au capital de 1.000 €
Siège social : 640 rue Bernard Palissy
40990 Saint-Paul-lès-Dax
RCS de Dax n°813 240 462

En date du 31/12/2022, l'associé unique a décidé à compter du 31/12/2022 de nommer en qualité de cogérant M. LECAT Antoine, demeurant 9 rue du Chêne, 33320 Eysines et de cogérant M. EPPLIN Jean-Marc, demeurant 18 rue du 8 mai 1945, 33500 Arveyres en remplacement de M. GROS Patrick, pour cause de démission. et de M. NOUY Mikael, pour cause de démission.

Modification au RCS de Dax.

L23AL00101

SCI BISCA'B

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 125 Chemin des Résiniers à Moliets-et-Maâ (40660)
RCS de Dax 903 110 948

TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2022, il a été décidé :

- De transférer le siège social du 125 Chemin des Résiniers à Moliets-et-Maâ (40660) au 459 rue de Capagut 40600 Biscarrosse à compter de ce jour ;

- Et, de modifier en conséquence les articles 4 des statuts.

Mention sera faite au RCS.

Pour avis

L23AL00110

Groupe Morlans
expertise comptable - audit - conseil

ECB MACONNERIE

EURL au capital de 1.000 €
Siège social : 11 Rue Roland Garros
40160 Parentis-en-Born
RCS de Mont-de-Marsan n°911 724 011

En date du 20/12/2022, l'associé unique a décidé le transfert du siège social au 115 Chemin des Cabestros 40160 Parentis-en-Born à compter du 20/12/2022.

L23AL00111

In Extenso

SUD ATLANTIQUE
ZA la Carrère, 99 rue de la Cantère
40990 St-Vincent-de-Paul

SOCIETE MAMIQUE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 14.200 euros
Siège social : 71 Route de Rion
40400 Bégaar
432 909 208 RCS Dax

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 novembre 2022 et du procès-verbal de la gérance en date du 10 janvier 2023, le capital social a été réduit d'une somme de 7.100 euros, pour être ramené de 14.200 euros à 7.100 euros par rachat et annulation de 710 parts sociales.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

Article 7 - Capital Social

Ancienne mention : Le capital social est fixé à quatorze mille deux cents (14.200 euros).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à sept mille cent euros (7.100 euros).

L23AL00118

API

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 120.000 euros
Siège social : 262 Place Charles de Gaulle
40600 Biscarrosse
451 838 833 RCS Mont-de-Marsan

TRANSFERT DE SIÈGE

L'AGE du 23/12/2022 a décidé à compter du même jour de transférer le siège social du 262 Place Charles de Gaulle 40600 Biscarrosse au 27 rue des Ecoles, 33380 Mios.

Modification au RCS de Mont-de-Marsan.

Nouvelle immatriculation au RCS de Bordeaux.

Pour avis

L23AL00120

ROAMX VITI

SAS au capital de 141.000 €
Siège social : 2 rue des Mésanges
40200 Mimizan
RCS de Mont-de-Marsan n° 893 555 409

L'AGE du 15/12/2022 a décidé à compter du 15/12/2022 d'augmenter le capital social de 139.000 € par apport en capital en le portant de 2.000 € à 141.000 €.

Article 8 des statuts modifié en conséquence.

Modification au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis, Christophe NÉGRIER

L23AL00124

THEMIS
Cabinet d'avocats - BIARRITZ
Vincent GUADAGNINO & ASSOCIÉS

Vincent GUADAGNINO & Associés
Espace Diorama - Bld de Cascaïs
64200 BIARRITZ
05 59 42 30 55

HEGALDIA SUD LANDES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 14 rue de l'Entreprise
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse
900 479 726 RCS Dax

Aux termes d'une décision en date du 5/01/2023, le Président de la société Hegaldia Sud Landes a décidé de transférer le siège social du 14 rue de l'Entreprise 40230 ST Saint-Vincent-de-Tyrosse au 85 impasse Carrère 40230 Bénesse-Maremne à compter du 1/02/2023 et de modifier en conséquence l'article 6 des statuts.

Pour avis, le Président

L23AL00127

LASSALLE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 7.622 euros
Siège social : 32 rue Neuve 40100 Dax
321 783 425 RCS Dax

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 10 janvier 2023, il résulte qu'a compter du même jour :

- Madame Emilie LASSALLE demeurant 41 chemin de la Vigne 40550 Léon a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Jean LASSALLE, démissionnaire.

- Madame Camille LASSALLE demeurant 41 chemin de la Vigne 40550 Léon a été nommée en qualité de Directrice Générale.

Pour avis, le Président

L23AL00128

ACTUARIEL EXPERTISE
Société d'expertise comptable
Conseil en création d'entreprises
Lormont - Tél. 05 57 54 49 84
La Brède - Tél. 05 56 78 56 32
www.actuariel-expertise.com

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 03 janvier 2023, l'associé unique de la Société à Responsabilité Limitée **SCHB**, au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 37 Le Lucandreau 33114 Le Barp immatriculée 539 205 641 RCS Bordeaux, a décidé de transférer le siège social à compter de cette même date au 1081 avenue d'Albret 40090 Cère.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La société est désormais immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan.

L23AL00138

LE MIEL FRANCAIS

SAS au capital de 1.000 €
Siège social : Quartier Basselier
40170 Mézos
894 860 592 RCS de Mont-de-Marsan

Le 07/12/2022, l'AGE a décidé de nommer président, Mme Noam GINOSSAR 82 Rue de Madrid Résidence Edouard VII, Bâtiment commodore 3, 64200 Biarritz en remplacement de M. Olivier BAUDRY.

Mention au RCS de Mont-de-Marsan.

L23AL00139

les avocats

Cabinet Olivier SIRIEZ
Avocat à la Cour
60 rue Abbé de l'Epée
33000 BORDEAUX

IMMHOLIDAY

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : Laveyssière
24420 Sorges et Ligueux en Périgord
RCS Périgueux 831.450.911

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par décisions collectives du 05.12.2022 la société ayant pour gérant M. Sébastien GIRARD demeurant à Périgueux (24000) 82, boulevard Stalingrad, a décidé de transférer le siège social de Sorges et Ligueux en Périgord (24420) Laveyssière à Biscarrosse (40600) 207, rue de la Croix du Sud et de modifier corrélativement l'article 5 des statuts.

La SARL a été constituée pour une durée de 99 ans ayant pour objet la diffusion via une plateforme sur internet d'annonces locatives de biens immobilières saisonnières ou de courte durée entre particuliers moyennant rémunération mais sans mise ne relation

Modification au RCS de Périgueux.

Nouvelle immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis

L23AL00140

SASU MGM

Au capital de 1.000 €
302 avenue du Corps Franc Pommies
40280 Saint-Pierre-du-Mont
RCS Mont-de-Marsan 845 029 073

Suivant délibération de l'AGE en date du 28/12/2022 l'associé unique a décidé l'extension de l'objet social en y ajoutant : Achat, vente de carburant. Activité de boulangerie pâtisserie.

Ainsi que la modification de la dénomination sociale qui devient **SASU ARTISANAT ET SERVICE D'AQUITAINE**

A compter du 28/12/2022.

Les statuts seront modifiés en conséquence.

Pour avis,

L23AL00143

SCP DE JURE
Notaires Associés
670 route des Lacs
40410 Pissos

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 janvier 2023, Monsieur Stéphane LATOURNERIE, agriculteur, né à Mont-de-Marsan (40000), le 19 septembre 1972, époux de Madame Murielle BARIS, demeurant à Commensacq (40210), 1135 Route des Quartiers ; a été nommé gérant de la société civile dénommée **GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE LES PEPINIERES DE LA BARADE**, ayant son siège social à Commensacq (40210), 1135 Route des Quartiers, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le numéro SIREN 318 585 734, en remplacement de Monsieur Georges LATOURNERIE demeurant à Commensacq (40200), démissionnaire.

Mention en sera faite au RCS de Mont-de-Marsan (40).

Pour insertion, le Notaire

L23AL00156

LAPEYRE JEAN ET FILS

Société par Actions Simplifiée
Au capital social de 12.800 €
Siège Social : 348 route de la Marquèze
Cazenave 40230 Josse
R.C.S DAX 448 763 094

Suivant assemblée générale ordinaire annuelle du 19/12/2022, la collectivité des associés a décidé de ne pas renouveler les mandats arrivant à expiration de la société KPMG SA, Commissaire aux comptes titulaire et de la société SALUSTRO-REYDEL, commissaire aux comptes suppléant, dans la mesure où la Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019, dite Loi Pacte, ne rend plus cette nomination obligatoire

Pour avis, le Président

L22AL02181

MORCIANO
SARL au capital de 2.000 €
Siège : 7 RESIDENCE DU PARC DU CHATEAU 78430 LOUVECIENNES
837946987 RCS de VERSAILLES

Aux termes d'une décision en date du 9 janvier 2023, l'Associé Unique a décidé :

- de transférer le siège social du 7, Résidence Parc du Château, 78430 Louveciennes, au 1130, route du Béarn, 40360 POMAREZ à compter du 9 janvier 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

- de remplacer à compter du 9 janvier 2023 la dénomination sociale "MORCIANO" par "MORCIANO VINI" et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 837 946 987 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de DAX.

Gérance : Monsieur Jonathan MORCIANO, né le 24/11/1983 à Le Chesnay (78), de nationalité française, demeurant 1130, route du Béarn, 40360 POMAREZ.

Pour avis

La gérance
23AL00003

DISSOLUTIONS

SCI DU MONT ALMA

Société Civile Immobilière
Au capital de 48 783.69 euros
Siège social : «112 chemin de Lubet»
40280 Saint-Pierre-du-Mont
350 653 705 RCS Mont-de-Marsan

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Suivant décisions unanimes des associés du 30/11/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable

A été nommé liquidateur, Madame Christine DUMEAUX demeurant 1021 route de Bigne 40090 Saint-Avit, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus suivant la loi pour procéder aux opérations de liquidation.

Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés a été fixé à 1021, route de Bigne 40090 Saint-Avit, siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Mention sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis

L22AL01615

SARL DNI TOPO

SARL au capital de 5 000 €
Siège social : 470 Route de Saint Martin de Hinx
40390 SAINT ANDRE DE SEIGNANX
RCS de DAX n°539 364 513

L'assemblée générale extraordinaire du 30/12/2022 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 31/12/2022. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. GIMENEZ DENIS, demeurant 470 Route de Saint martin de Hinx, 40390 SAINT ANDRE DE SEIGNANX et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de DAX.

Pour avis
GIMENEZ DENIS

L23AL00019

SCEA DE FONTANELIS

Société Civile au capital de 1.500 €
Siège : 134 Route des Châteaux
40190 Hontanx
RCS Mont-de-Marsan N° 432 864 601

Aux termes d'une délibération en date du 31/10/2022, la collectivité des associés a décidé à l'unanimité la dissolution anticipée sans poursuite d'activité de la société à compter du 31/10/2022 et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé en qualité de liquidateur Mme Annie DUPOUY née LARDIERE, demeurant Kerohët, BP 26, Ile-de-Groix (56590) et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse du liquidateur. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Pour avis, le Liquidateur

L23AL00079

SAS MD LANDES

Au capital de 500 €
210 avenue du Petit Bégué
40190 Villeneuve-de-Marsan
RCS Mont-de-Marsan 828 417 287

Par AG extraordinaire du 21 décembre 2022, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31 décembre 2022.

Monsieur Christian LABAT demeurant 210 avenue du Petit Bégué à Villeneuve-de-Marsan (40190) a été nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention au RCS de Mont-de-Marsan.

L23AL00098

TRANSACTION IMMOBILIERE ET MOBILIERE D'ENTREPRISE (T.I.M.E)

SARL au capital de 8.000 €
Siège social : 1 Rue Yquem
40600 Biscarrosse
RCS Mont-de-Marsan B 493 333 116

L'AGE du 30.12.2022, a décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa mise en liquidation amiable à compter du 01.01.2023, nommé en qualité de liquidateur M. FERRIS Joël demeurant à 40600 Biscarrosse, 1 Rue Yquem, fixé le siège de la liquidation au siège social.

Modification au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis

L23AL00108

SASU SSM

Au capital de 100 €
302 avenue du Corps Franc Pommies
40280 Saint-Pierre-du-Mont
RCS Mont-de-Marsan 845 212 372

Suivant délibération de l'AGE du 28/12/2022 l' associé a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28/12/2022. A été nommé comme Liquidateur Monsieur Abdelhak BELABDI demeurant 1890 route de Lagastet 40500 Aurice.

Le siège de la liquidation a été fixé au 302 avenue du Corps Franc Pommies 40280 Saint-Pierre-du-Mont.

Les comptes du liquidateur seront déposés au GTC de Mont-de-Marsan.

L23AL00141

SASU BDM

Au capital de 100 €
302 avenue du Corps Franc Pommies
40280 Saint-Pierre-du-Mont
RCS Mont-de-Marsan 821 395 191

Suivant délibération de l'AGE du 28/12/2022 l' associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28/12/2022. A été nommé comme Liquidateur Monsieur Abdelhak BELABDI demeurant 1890 route de Lagastet 40500 Aurice.

Le siège de la liquidation a été fixé au 302 avenue du Corps Franc Pommies 40280 Saint-Pierre-du-Mont.

Les comptes du liquidateur seront déposés au GTC de Mont-de-Marsan.

L23AL00142

GH CONSEIL
SAS au capital de 500 €
Siège social : 137chemin de Lhommidarmes
40140 MAGESCQ
820 561 439 RCS Dax

Suivant assemblée générale extraordinaire du 31/12/2021 il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. a été nommé liquidateur M. DELACROIX Jean-François demeurant 137 chemin de Lhommidarmes 40140 Magescq. Le siège de la liquidation est fixé au 137 chemin de Lhommidarmes 40140 Magescq. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

22AL04028

LE BISTROT D'AURICE SASU au capital de 1 000 € Siège social 3 ROUTE DE SAINT SEVER 40500 AURICE 853 937 233 RCS Mont-de-Marsan Suivant assemblée générale extraordinaire du 05/01/2023 il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 05/01/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. A été nommé liquidateur M. HODENT Sébastien demeurant 77 Rue Arthur Hannequin 51340 PARGNY SUR SAULX. Le siège de la liquidation est fixé au 77 Rue Arthur Hannequin 51340 PARGNY SUR SAULX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

23AL00002

LIQUIDATIONS

GH CONSEIL
SAS en liquidation
Au capital de 500 €
Siège social : 137 chemin de Lhommidarmes
40140 MAGESCQ
820 561 439 RCS Dax

Suivant l'assemblée générale extraordinaire en date du 30/06/2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat, et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/06/2022. Les comptes de la société seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dax.

22AL04029

ABONNEZ-VOUS

CAZARICA

SARL au capital de 2 000 €
Siège social : 7 rue des Cormorans
40200 MIMIZAN
RCS de MONT-DE-MARSAN
n°512 544 701

L'assemblée générale extraordinaire du 03/01/2023 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. PEREZ Louis de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 03/01/2023.

Les comptes de la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de MONT-DE-MARSAN.

Pour avis, M. Louis PEREZ

L23AL00076

Cabinet JL DEKENS CONSULTANTS - TJSO
42 rue des Jardins
40100 DAX
Tél : 05.58.97.05.82

L'associée unique de la société **SN ONESSE AUTO PASSION**, SARL Unipersonnelle en liquidation au capital de 3.000 euros dont le siège social est sis 437 route de Mimizan 40110 Onesse-Laharie et immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le N° 839 408 614, convoqué le 30 décembre 2022 au siège de liquidation, à la diligence de la liquidatrice, Madame Virginie SUIRE, demeurant 112 chemin de Jupon à Onesse-Laharie (40110), a approuvé le compte définitif de liquidation, décidé la répartition du produit net de la liquidation et prononcé la clôture de la liquidation, et ce, à compter du 30 novembre 2022.

Les comptes de la liquidatrice ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

La Liquidatrice

L23AL00152

ER DEVELOPPEMENTS

EURL au capital de 1.500 €
Siège social : 105, avenue du Marais
40600 Biscarrosse
RCS de Mont-de-Marsan n° 522 675 172

L'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2022 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. RADET ERIC de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2022.

Les comptes de la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Pour avis, RADET ERIC

L23AL00158

LOCATIONS GERANCES

GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé du 05 décembre 2022 la **SAS HOTEL LE BILAA** au capital de 150.000 €, sise Lotissement le Bilaa 64230 Lescar, RCS Pau 097 280 622 a donné en gérance-mandat à la **SAS RUAY DEE** au capital de 2 € siège social 2128 avenue de la Résistance 40990 Saint-Paul-lès-Dax, RCS Pau 921 804 779 son fonds de commerce de hôtel sis et exploité 2128 avenue de la Résistance 40990 Saint-Paul-lès-Dax pour une durée illimitée à compter du 05 décembre 2022.

L23AL00077

FONDS DE COMMERCE

Mes Isabelle BONNARDEL
Jean DARMUZEY
Paul NOEL
Elodie LAFFARGUE
Notaires Associés
190 rue Jules Ferry,
BP 60094
40601 Biscarrosse cedex

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Isabelle BONNARDEL, notaire à Biscarrosse (Landes), 190 Rue Jules Ferry, le 29 décembre 2022, enregistré à Mont-de-Marsan, le 4 janvier 2023, référence 2023 N 00010, a été cédé un fonds de commerce par :

Mme Patricia Marguerite Lydie **BIZOT**, épouse de M. Thierry Jean-François CLAISSE, demeurant à Parentis-en-Born (40160) 598 route de Blaise,

A La Société dénommée **SARL OIAC**, dont le siège est à Biscarrosse (40600) 135 avenue de la République, SIREN n° 921 933 057 au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

Le fonds de commerce de négoce et pose de cuisines sis à Biscarrosse (40600), 135 Avenue de la République, lui appartenant connu sous le nom commercial P.B. CUISINES et pour lequel il est immatriculé au Registre du Commerce et des sociétés de Mont-de-Marsan sous le numéro 401 640 248.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de vingt mille euros (20.000,00 EUR) s'appliquant :

- Aux éléments incorporels pour dix mille euros (10.000,00 EUR),

- Au matériel pour dix mille euros (10.000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire

L23AL00064

CINDY FILFILI
AVOCAT EN DROIT DES AFFAIRES & FISCALITÉ

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un ASSP en date du 22/12/2022, enregistré au SIE Dax, le 09/01/2023, dossier : 2023 00001646, bordereau : 4004P01 2023 A 00040, **HUMAN FITNESS**, SASU au capital de 100 euros, ayant son siège social 6 avenue Jules Bastiat, 40100 Dax, immatriculé au RCS de Dax sous le n°844 724 385, a cédé à **GEM SPORT**, SASU au capital de 100 euros, ayant son siège social 6 avenue Jules Bastiat 40100 Dax, en cours d'immatriculation au RCS de Dax, un fonds de commerce : salle de sport, remise en forme et fitness, exploité sis 6 avenue Jules Bastiat, 40100 Dax, moyennant le prix de 55.000 euros, s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour 19.000 euros aux éléments corporels pour 36.000 euros

La date d'entrée en jouissance est fixée au 01/01/2023.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse suivante : Maître Lucie CHIMITS, 125 avenue Georges Clemenceau 40100 Dax.

L23AL00094

Etude de
Mes Thierry BODEAU et Emmanuelle GUETRE
Notaires associés à Guéret
16 avenue Gambetta

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte authentique reçu par Maître Emmanuelle GUETRE le 29 août 2022, enregistré le 13 septembre 2022 au Service des Impôts des Entreprises de Guéret, réf 2022N327.

Monsieur Franck Maurice René **THEBAULT**, demeurant à Mont-de-Marsan (40000), 21 bis avenue du docteur Etienne Labrit,

A cédé à

La société dénommée **HALMAERT INVESTISSEMENTS**, Société par Actions Simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan, sous le numéro 907 903 231, représentée par Monsieur Steeve HALMAERT, président.

Le fonds de commerce de Café - Salon de Thé - Restauration rapide, exploité à Mont-de-Marsan (40000), 24 place Saint-Roch, connu sous le nom de FRENCH COFFEE SHOP.

Cette vente a été consentie au prix de 110.000 euros avec entrée en jouissance au 29 août 2022, à savoir :

- Eléments incorporels : 80.000,00 euros

- Matériels, mobiliers, et agencements : 30.000,00 euros

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, en l'étude de Maître OHACO-EYMERY, notaire à Mont-de-Marsan (40001), 6 Avenue Sadi Carnot, où domicile a été élu à cet effet.

L23AL00095

REGIMES MATRIMONIAUX

Mes Isabelle BONNARDEL
Jean DARMUZEY
Paul NOEL
Elodie LAFFARGUE
Notaires Associés
190 rue Jules Ferry,
BP 60094
40601 Biscarrosse cedex

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean DARMUZEY, notaire à Biscarrosse (landes), 190 Rue Jules Ferry, CRPCEN 40012, le 21 décembre 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la Communauté Universelle entre :

M. Michel Henri Anne **FLEURY**, retraité, né à Mers El Kebir (Algerie) le 2 octobre 1949 et Mme Maryse **TROUBAT**, retraitée, née à Gujan-Mestras (33470) le 12 décembre 1953 demeurant ensemble à Sanguinet (40460) 230, allée des Tennis. Mariés à la mairie de TOULOUSE (31000) le 21 juin 1975 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire

L23AL00085

Prescripteur,
Une annonce à Paris, Marseille, Lyon, Strasbourg, Lilles, Nantes...
Ne cherchez plus un correspondant,
LES ANNONCES
LANDAISES
se chargent de tout
• un **gain** de temps,
• un seul **interlocuteur**,
• un meilleur **service**,
• une **fiabilité** de notre correspondant,
• aucun surcoût.

AUTRES ANNONCES

SELARL NOURY-LABEDE LABEYRIE

Société d'Exercice Libéral à
Responsabilité Limitée
Au capital de 2.500 €
14 rue Armand Dulamon
40000 Mont-de-Marsan
RCS Mont-de-Marsan n° 824 094 825

AVIS DE FUSION

1- Par convention SSP, à Mont-de-Marsan du 10 novembre 2022, la SELARL SAVARY-GOUMI et la SELARL NOURY-LABEDE LABEYRIE ont établi un projet de fusion aux termes duquel la SELARL SAVARY-GOUMI faisait apport, à titre de fusion à la SELARL NOURY-LABEDE LABEYRIE sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives mentionnées dans le traité de fusion, de tous les éléments d'actif et de passif constituant son patrimoine, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de la SELARL SAVARY-GOUMI devant être dévolue à la SELARL NOURY-LABEDE LABEYRIE dans l'état où il se trouve à la date de réalisation de la fusion.

2- Cette fusion a été approuvée par décisions de l'associée unique de la

SELARL SAVARY-GOUMI et de la SELARL NOURY-LABEDE LABEYRIE du 31 décembre 2022. En rémunération de cet apport-fusion, l'associée unique de la SELARL NOURY-LABEDE LABEYRIE a procédé à une augmentation de capital de 2.500 €, au moyen de la création de 250 parts sociales nouvelles, de 10 euros de nominal, entièrement libérées, attribuées à l'associée unique de la SELARL SAVARY-GOUMI à raison de 4 parts sociales de la SELARL NOURY-LABEDE LABEYRIE pour 5 parts sociales de la SELARL SAVARY GOUMI. La prime de fusion s'élève à 72.500 euros.

3- La fusion prendra effet le 1er janvier 2023, à zéro heure.

4- L'associée unique en date du 31 décembre 2022 a décidé :

a. de modifier la dénomination sociale de la Société qui devient SELARL NOURY-LABEDE LABEYRIE SAVARY

b. De transférer le siège social de Mont-de-Marsan (40000), 14 rue Armand Dulamon au 5 rue de l'Argenté, toujours à Mont-de-Marsan.

c. De nommer en qualité de cogérante Mme Marianne SAVARY demeurant à Mont-de-Marsan (40000), 19 rue Eugène Marque.

5- En conséquence, les articles 3, 4 et 8 des statuts ont été modifiés, ce qui entraine la publication des mentions suivantes :

Ancienne dénomination : SELARL NOURY-LABEDE LABEYRIE

Nouvelle dénomination : **SELARL NOURY-LABEDE LABEYRIE SAVARY**

Ancien capital social : 2.500 €

Nouveau capital social : 5.000 €

Pour avis

L23AL00103

SELARL SAVARY-GOUMI

Société d'Exercice Libéral à
Responsabilité Limitée
Au capital de 40.000 euros
250, boulevard de la République
40000 Mont-de-Marsan
RCS de Mont-de-Marsan n° 824 308 639

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes des décisions de l'associée unique du 31 décembre 2022, il a été approuvé le traité de fusion du 10 novembre 2022 prévoyant l'absorption de la SELARL SAVARY-GOUMI par la SELARL NOURY-LABEDE LABEYRIE, Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée au capital de 2.500 €, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le numéro 824 094 825, dont le siège social est sis à Mont-de-Marsan (40000), 14 rue Armand Dulamon.

En conséquence, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation de la Société, son passif étant pris en charge par la Société absorbante. Les décisions de l'associée unique de la Société SELARL NOURY-LABEDE LABEYRIE, société absorbante du 31 décembre 2022 ayant approuvé la fusion et procédé à l'augmentation de capital, la fusion et la dissolution de la Société SELARL SAVARY-GOUMI sont devenues définitives à cette date.

Pour avis

L23AL00104

ADDITIFS RECTIFICATIFS

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce n° L2201766 parue dans notre édition du 24/12/2022 concernant la SASU MALETA il y a lieu de lire **SASU MELETA.**

L23AL00063

Additif à l'annonce n°L22AL02020 parue le 24.12.2022 concernant l'avis de transformation de la société EARL «LAMARQUE «.

Il y a lieu de lire que la dénomination sociale est modifiée de EARL «LAMARQUE « à « **LAMARQUE** «.

L23AL00131

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONT-DE-MARSAN

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 06 janvier 2023)

SARL VIRUS MOTO, 57 Avenue de Bordeaux 40800 Aire-sur-l'Adour, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 533 514 618. Commerce et réparation de motocycles. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Janvier 2022, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue du 49ème 64100 Bayonne. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2023_4002_282

SARL MATERIEL-ARROSAGE.FR, 1 Rue des Mésanges 40600 Biscarrosse, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 808 244 669. Vente à distance sur catalogue général. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2022, désignant liquidateur SELARL EKIP', prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2023_4002_283

PETER Sébastien, 684 avenue du Houga 40000 Mont-de-Marsan, SIREN n° 482 931 821. Activité d'auto -école. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2022, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue du 49ème 64100 Bayonne. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2023_4002_288

PLAN DE REDRESSEMENT

(Jugement du 06 janvier 2023)

SARL 40 LOISIRS, 157 Rue de la Ferronnerie 40600 Biscarrosse, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 519 646 442. Commerce d'autres véhicules automobiles. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 9 ans, nomme Commissaire à l'exécution du plan SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49ème 64100 Bayonne.

2023_4002_289

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 06 janvier 2023)

SARL MADDIE, 106 Avenue du Colonel Rozanoff 40000 Mont-de-Marsan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 882 863 277. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4002_284

LE HOUEZEC Alexandra, 16 Rue Camille Claudel 40600 Biscarrosse, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 502 134 497. Vente à distance sur catalogue spécialisé. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4002_285

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DAX

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 11 janvier 2023)

JOURNEAULT Sana, 377 Avenue de la Résistance 40990 Saint-Paul-lès-Dax, RCS Greffe de Dax 790 817 571. Soins de beauté. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2023_4001_306

SARL TCREATIONS, 20 Rue de l'Egalité 40180 Saugnac-et-Cambran, RCS Greffe de Dax 881 085 930. Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49ème RI, BP 8278, 64182 Bayonne Cedex. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2023_4001_307

JUGEMENT PRONONÇANT LA RÉSOLUTION DU PLAN DE SAUVEGARDE ET LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 11 janvier 2023)

SARL OC2B, Boulevard Jacques Duclos, lieudit la Tuilerie 40220 Tarnos, RCS Greffe de Dax 824 914 840. Débits de boissons. Jugement prononçant la résolution du plan de sauvegarde et la liquidation judiciaire et désignant liquidateur EKIP' en la personne de Me François LEGRAND 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.

2023_4001_308

LES ANNONCES LANDAISES

SE CHARGENT DE LA PUBLICATION
DES APPELS D'OFFRES &
DES AVIS D'ENQUÊTES

WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM

TENDANCES **BOURSE**

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	6 869,14	2,9%	6,1%	-3,5%	6 907,36	6 594,57	France
SBF 120	5 261,53	2,7%	5,8%	-4,6%	5 292,37	5 063,88	France
EURO STOXX 50	4 057,46	2,9%	7,0%	-4,3%	4 068,62	3 856,09	Europe
S&P 500	3 893,01	-1,1%	1,4%	-16,6%	3 895,08	3 808,10	USA
NASDAQ 100	11 116,46	-3,9%	1,6%	-28,8%	11 116,46	10 741,22	USA
FOOTSIE 100	7 694,49	2,9%	3,3%	3,3%	7 724,94	7 451,74	Royaume-Uni
DAX 30	14 774,60	2,8%	6,1%	-6,3%	14 792,83	14 069,26	Allemagne
SMI	11 162,15	0,8%	4,0%	-11,4%	11 212,57	10 729,40	Suisse
NIKKEI	26 175,56	-6,2%	0,3%	-8,1%	26 175,56	25 716,86	Japon
SSE COMPOSITE	3 169,51	-1,2%	2,6%	-11,8%	3 176,08	3 089,26	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Rendement 2022
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AELIS FARMA	13,54	21,1%	0,0%	N/A	13,60	13,54	-
AIR MARINE	1,07	0,0%	0,0%	-40,6%	1,07	1,07	-
ASHLER ET MANSON	4,58	2,2%	0,9%	106,3%	4,58	4,30	0,7%
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	0,0%	N/A	3,78	3,78	-
CERINNOV GROUP	1,17	13,6%	2,8%	-25,0%	1,17	1,12	-
CHEOPS TECHNOLOGY	60,00	0,0%	2,6%	-21,1%	60,00	58,50	2,5%
DOCK.PETR.AMBES AM	466,00	1,3%	-1,7%	-0,9%	474,00	464,00	7,1%
EAUX DE ROYAN	81,50	-3,0%	-1,2%	-13,3%	82,50	78,50	7,8%
EUROPLASMA	0,65	-35,0%	-7,1%	-99,9%	0,76	0,65	-
FERMENTALG	1,59	1,9%	4,4%	-46,4%	1,59	1,56	-
GASCOGNE	4,45	0,2%	-0,4%	33,2%	4,48	4,42	-
GPE BERKEM	5,30	13,7%	9,5%	-46,9%	5,30	4,95	1,1%
GPE PAROT (AUTO)	2,01	-11,8%	-6,1%	-23,6%	2,14	2,01	-
HYDROGENE DE FRANCE	20,50	-7,9%	-1,9%	-31,6%	20,95	20,20	-
HUNYVERS	13,80	20,5%	16,5%	N/A	14,10	11,90	-
I.CERAM	10,90	-0,9%	6,9%	-31,7%	10,90	10,30	-
I2S	6,25	0,0%	2,5%	35,9%	6,25	5,85	2,2%
IMMERSION	4,57	14,3%	78,5%	-21,2%	4,60	2,75	-
IMPLANET	0,19	11,2%	11,7%	-40,9%	0,19	0,17	-
KLARSEN DATA	1,55	-11,0%	0,8%	-33,7%	1,77	1,55	-
LECTRA	38,05	7,5%	8,1%	-1,7%	38,35	34,45	0,9%
LEGRAND	79,36	0,3%	6,1%	-19,3%	80,82	75,22	2,1%
MULTIMICROCLOUD	0,44	2,3%	10,0%	-20,0%	0,44	0,40	-
O SORBET D'AMOUR	1,99	-2,5%	64,5%	-17,1%	1,99	1,21	-
OENEO	14,25	0,4%	1,8%	5,7%	14,50	13,90	2,1%
POUJOULAT	28,20	8,5%	1,4%	125,6%	28,40	27,80	0,8%
SERMA TECH.	430,00	5,4%	0,0%	8,6%	430,00	430,00	3,4%
UV GERMI	3,55	14,7%	7,4%	-55,1%	3,90	3,40	-
VALBIOTIS	3,75	5,9%	4,2%	-46,7%	3,75	3,59	-

ALIENOR
CAPITAL

GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
ET GESTION DE FONDS
18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : **05 56 81 17 22**
www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR
« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

LES SAVONS FUNKY DE DEBBIE GOUDY

Australienne et comptable, Debbie Goudy qui a suivi son homme dans les Landes, fabrique, dans sa maison à Hinx, des savons artisanaux chamarrés et des coussins de blé anti-douleurs.

Par Julie DUCOURAU

© J.D.

© J.D.

Quand le couple s'est récemment installé dans les Landes, cette jolie maison aux briquettes rouges et volets verts, juste en face du château d'eau de Hinx, leur a tapé dans l'œil. Aujourd'hui, tout en rénovant peu à peu la bâtisse, c'est dans l'ex-atelier de couturières centenaires ayant précédemment vécu ici avec leur famille, que Debbie Goudy a posé ses machines à coudre, ses fioles, ses beurres de karité, ses huiles naturelles d'olive, de coco, de ricin ou de babassu. « En Australie où on vivait sur la Gold Coast, j'étais comptable. Mais comme je ne parle pas un mot de français, quand je suis arrivée, il a fallu que je me lance dans autre chose, et je me suis passionnée pour la fabrication de savons », raconte-t-elle, toujours en anglais.

AU LAIT DE CHÈVRE, À LA ROSE

Harper Savon, du prénom de sa première petite-fille, ce sont des savons sans parfum pour peaux sensibles, des savons au lait de vache et de chèvre (30 %), d'autres à la rose, au citron, à l'arbre à thé, et même au butterscotch - un caramel anglosaxon- pour une odeur sucrée. Que des huiles naturelles, « c'est le secret de mes recettes ! Ça prend du temps, aucun n'a la même décoration », dit-elle, au côté de son mari, Jean-Luc, qui travaille en temps partiel senior chez un opérateur téléphonique, et l'aide pour la boutique en ligne, les marchés de Dax et Saint-Paul-lès-Dax où elle vend régulièrement, et aussi côté couture.

© J.D.

Après s'être fait mal à l'épaule, Debbie Goudy s'est en effet diversifiée dans les petits coussins remplis de grains de blé, cousus sur place dans de jolis coloris. Chauds après deux minutes au micro-ondes ou froids via le congélateur, ils soulagent les douleurs musculaires ou les maux de ventre.